

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1996)

**Rubrik:** Europe orientale et Asie centrale

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



CICR/C. Page

Des cuisines populaires et des réservoirs d'eau potable ont été installés à Goudermes et dans d'autres villes de Tchétchénie (Fédération de Russie), pour aider les plus vulnérables parmi les personnes déplacées. En 1996, quelque 400 000 personnes affectées par le conflit en Tchétchénie ont bénéficié de l'aide du CICR.

## Europe orientale

*Délégations régionales CICR:*  
Kyiv  
Moscou

## Caucase

*Délégations CICR:*  
Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

## Asie centrale

*Délégation CICR:*  
Tadjikistan

*Délégation régionale CICR:*  
Tachkent

### Personnel:

Expatriés CICR<sup>1</sup> : 123  
Sociétés nationales<sup>1</sup>: 36  
Employés locaux<sup>2</sup> : 622

**Dépenses totales:**  
CHF 79 151 564

### Répartition des dépenses: CHF

Protection/	
activités de recherches:	15 776 994
Secours matériels:	36 843 128
Activités de santé:	12 274 756
Coopération avec les	
Sociétés nationales:	849 529
Diffusion/promotion:	5 420 508
Soutien opérationnel:	3 840 327
Participation	
aux frais généraux:	4 146 322



<sup>1</sup> effectifs calculés sur une moyenne annuelle  
<sup>2</sup> sous contrat CICR, au 31 décembre 1996

# EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

**R**étrospectivement, l'année 1996 a été assombrie par l'assassinat, perpétré de sang froid en décembre, de six délégués qui travaillaient à l'hôpital de campagne du CICR à Novy Atagi, près de Grozny, en république de Tchétchénie (Fédération de Russie). Ils étaient venus du Canada, d'Espagne, de Norvège, de Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas. Ils sont morts non pas dans le feu du combat, mais victimes d'un acte criminel délibéré. Cette tragédie a contraint le CICR à réduire ses activités en faveur des personnes touchées par le conflit tchétchène.

L'affrontement militaire total dans le Nord-Caucase et celui au Tadjikistan ont marqué l'année 1996. Même si les hostilités actives en Tchétchénie ont cessé à la fin du mois d'août, les facteurs qui en étaient la cause étaient toujours présents. Dans d'autres endroits, comme le district de Prigorodny (Ingouchie), l'Abkhazie et le Haut-Karabakh, les accords de cessez-le-feu ont tenu, mais on a peu progressé sur la voie d'un règlement politique durable. Dans cette situation de «ni guerre ni paix», les problèmes humanitaires n'ont pas été résolus et une reprise des hostilités ne saurait être écartée.

La transition difficile d'une économie planifiée à une économie de marché a continué d'avoir des effets négatifs sur la plupart des pays de la région, provoquant une baisse dramatique du niveau de vie. Les groupes de population vulnérables, comme les personnes âgées, les malades, les infirmes et les détenus, ont le plus souffert du démantèlement général des services sociaux. L'écart grandissant entre les quelques personnes qui réalisaient d'énormes profits et la majorité de la population victime de la pauvreté, en particulier lorsque celle-ci était accentuée par des tensions communautaires, pouvait à tout moment déboucher sur la violence.

Dans le Nord-Caucase, en Géorgie, en Arménie, en Azerbaïdjan et au Tadjikistan, le CICR s'est efforcé de protéger les civils dans les zones de conflit contre divers maux, allant des menaces réelles pour leur intégrité physique à la discrimination pure et simple. En Tchétchénie et au Tadjikistan, le mépris absolu des règles humanitaires dans la conduite des hostilités a constitué la plus grave menace.

En Arménie et en Géorgie, grâce au soutien des plus hautes autorités, le CICR a été autorisé à se rendre dans tous les lieux de détention et a visité les détenus de sécurité, conformément à ses critères habituels. Les trois parties impliquées dans le conflit du Haut-Karabakh ont libéré 110 prisonniers; cependant, à la fin de l'année, un certain nombre de personnes étaient toujours détenues du fait du conflit. Les autorités tadjikes n'ont pas autorisé le CICR à visiter, selon ses critères habituels, les personnes emprisonnées en raison de la guerre civile; le CICR a néanmoins lancé un programme nutritionnel dans les prisons tadjikes pour sauver la vie des prisonniers gravement sous-alimentés. Dans le Nord-Caucase, l'accès aux personnes détenues en relation avec le conflit tchétchène a de nouveau été très limité, surtout à cause du manque de coopération de la part des autorités des deux camps.

Le CICR a été très préoccupé par le sort des personnes portées disparues par suite du conflit. Alors que le réseau d'échange de messages Croix-Rouge restait un moyen efficace de rétablir le contact entre des proches séparés par les hostilités, les commissions officielles de recherche de personnes mises en place par les parties concernées n'ont que trop souvent obtenu de piétres résultats.

Pour porter assistance aux blessés de guerre, le CICR s'est principalement efforcé de réapprovisionner les stocks des établissements médicaux qui les soignaient. En Tchétchénie, il s'est aussi occupé de remettre en état les hôpitaux détruits par les combats et, en septembre, il a ouvert son propre hôpital de campagne à Novy Atagi.

La production de membres artificiels pour les amputés de guerre a continué dans les ateliers d'appareillage orthopédique en Azerbaïdjan (Bakou) et en Géorgie (Tbilissi et Gagra (Abkhazie). Le CICR a continué son projet-pilote, commencé en 1995, pour le traitement de la tuberculose à l'hôpital-prison de Bakou et il s'est préparé à lancer des projets similaires en Arménie et en Géorgie.

Les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été particulièrement importantes dans le Haut-Karabakh et en Tchétchénie, où le CICR a une fois de plus dirigé une vaste opération destinée à assurer l'approvisionnement en eau de la ville de Grozny.

Des programmes de secours de grande envergure ont été menés, avec la coopération active des Sociétés nationales participantes et opératrices, dans le Nord-Caucase, le Sud-Caucase et au Tadjikistan, malgré des difficultés logistiques considérables dans les régions montagneuses. Les cuisines communautaires ont préparé des repas chauds pour des milliers de personnes âgées, et des dizaines de milliers d'autres personnes ont bénéficié de distributions de vivres et d'autres formes d'assistance, y compris des matériaux de construction.

Pour faciliter la mise en œuvre du droit international humanitaire au niveau national, le CICR a continué de développer ses services consultatifs sur le plan juridique pour aider les gouvernements. En 1996, des séminaires nationaux ont eu lieu à Bakou, Erevan (Arménie), Tbilissi, Chisinau (Moldova) et Kyiv (Ukraine), complétant ainsi la série de séminaires organisés pour les 15 pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

Des efforts considérables ont été déployés pour sensibiliser les milieux politiques, militaires et universitaires aux règles et aux principes humanitaires et, par la suite, des démarches spécialement adaptées à chaque public-cible ont été entreprises. Dans la Fédération de Russie, l'introduction du droit humanitaire dans le programme universitaire fédéral a sans aucun doute constitué un progrès décisif. L'enseignement de cette branche du droit aux forces armées est resté une activité essentielle, comprenant notamment l'organisation de séminaires et d'exercices sur le terrain aux niveaux régional et national.

Comme d'habitude, la coopération avec les Sociétés nationales a, dans la plupart des cas, consisté en un soutien et une formation visant à mieux faire connaître le droit humanitaire et à rétablir les liens familiaux. Dans cinq républiques autonomes du Nord-Caucase, le CICR a appuyé des comités locaux de la Société de la Croix-Rouge russe dans leurs activités médicales et sociales communautaires, en vue de favoriser à long terme le développement structurel et l'indépendance de la Croix-Rouge.

Alors que l'année touchait à sa fin, la tragédie de Novy Atagi a rendu plus urgente encore la recherche de mesures appropriées pour faire face à ce type de risques : le personnel humanitaire y est en effet de plus en plus confronté dans les situations de conflit.

# Europe orientale

## KYIV

Délégation régionale  
(Estonie, Lettonie, Lituanie, Bélarus,  
République de Moldova, Ukraine)

À près plus d'une année de négociations qui avaient permis au CICR de signer un accord de siège, le 5 décembre 1995, avec le gouvernement ukrainien, la délégation régionale de Kyiv a été ouverte en janvier 1996. Elle a entretenu des relations avec les autorités de la région, afin de promouvoir le droit humanitaire et de leur faire connaître les activités du CICR; elle a en outre offert l'assistance des Services consultatifs du CICR en droit international humanitaire pour incorporer cette branche du droit dans la législation nationale. En Lettonie et en Lituanie, des groupes de travail ayant pour tâche de faire appliquer le droit humanitaire à l'échelon national étaient à l'œuvre, tandis que la République de Moldova a créé, en septembre 1996, la Commission nationale consultative et de coordination, responsable de la mise en œuvre du droit humanitaire. Dans chacun des trois pays, les membres de ces organes comprenaient des représentants des ministères concernés et de la Société nationale de la Croix-Rouge. Le sujet a aussi été au centre des priorités à diverses occasions, lors de contacts à haut niveau. Cela a été le cas, par exemple, lorsque le président de l'Ukraine a visité le siège du CICR, en mars, accompagné de trois ministres. Ils ont été reçus par le président du CICR et plusieurs hauts responsables de l'institution.

En septembre, le président du CICR s'est rendu dans les États baltes en compagnie du délégué régional. En Estonie, il a rencontré le président de la République, le ministre de la Défense et le sous-secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères; en Lettonie, il a été reçu par le président de la République, le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État à la Défense; et en Lituanie, il s'est entretenu avec le président de la République et les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et de la Santé. Il a également été reçu par les recteurs des Universités de Riga, Tartou et Vilnius. Ses entretiens avec les autorités, outre la mise en œuvre du droit humanitaire, ont porté sur la diffusion de cette branche du droit auprès des forces armées et sur la campagne mondiale du CICR contre les mines antipersonnel. Lors de réunions avec les dirigeants respectifs des trois Sociétés nationales baltes, il a de nouveau déclaré que le CICR soutenait leurs activités dans les domaines de la diffusion et du rétablissement des liens familiaux. La visite du président du CICR a été largement couverte par les médias.

La coopération avec le ministère ukrainien de la Défense a débuté en vue de promouvoir la connaissance du droit de la guerre auprès des forces armées.

*mission présidentielle  
dans les États baltes*



– poursuivi ses démarches pour obtenir l'accès aux 4 détenus appartenant au groupe « Ilascu », incarcérés depuis 1992 à Tiraspol, dans la « République » autoproclamée « de Transnistrie », en Moldova ;



– permis à un certain nombre d'Ukrainiens de rejoindre leur famille en Ukraine (ils en avaient été séparés en raison des conflits dans le Sud-Caucase et en Afghanistan) ;  
– transmis des messages Croix-Rouge de 3 marins ukrainiens retenus dans un port du Libéria à leurs familles à Simféropol, qui n'avaient plus de nouvelles d'eux ;



– organisé un séminaire de 2 semaines sur la coopération et la promotion du droit et des principes humanitaires à l'intention de 25 sections locales de la Croix-Rouge d'Ukraine à Yalta (Crimée) ; quelque 40 personnes y ont participé ;  
– organisé 3 stages de formation d'une semaine chacun qui ont réuni plus de 150 participants des comités locaux de la ville et de la région de Kyiv et d'Oujgorod, ainsi que d'autres manifestations plus courtes à l'intention des cadres ;  
– organisé, à Minsk (Bélarus), un premier séminaire d'été sur les programmes de la Croix-Rouge de la Jeunesse, à l'intention de 25 enseignants et directeurs d'écoles participant aux activités de la Croix-Rouge ;

## EN 1996, LE CICR A :

- financé la publication d'un bulletin interne de la Croix-Rouge, dont 3 000 exemplaires ont été imprimés à la fin de l'année, et la production de 30 000 calendriers pour 1997 ;
- organisé, en collaboration avec l'OSCE\*, 2 séminaires, à Kyiv et Chisinau, sur l'application du droit humanitaire ; le séminaire de Kyiv a réuni 30 participants, parmi lesquels d'éminents spécialistes du Royaume-Uni et du Danemark, de hauts fonctionnaires ukrainiens et des représentants du Cabinet, des services de sécurité, du Parlement, de l'Académie des sciences, de l'Association ukrainienne des juristes et de la Société nationale. Une quarantaine, de participants, dont le ministre de la Justice, le vice-ministre des Affaires étrangères et le président de la Société de la Croix-Rouge de Moldova, ont assisté à la réunion de Chisinau ;
- organisé une session d'introduction au droit humanitaire à l'intention des chefs d'état-major des forces armées ukrainiennes, et une série de séminaires destinés à plus de 180 officiers et professeurs des principales académies militaires relevant du ministère de la Défense à Kyiv, Odessa et Kharkov ;
- donné, au Bélarus, des exposés similaires au ministère de la Défense ;
- donné, en Lettonie et en Lituanie, des exposés à l'intention des chefs d'état-major de l'armée, des représentants du ministère de la Défense et des centres de formation militaires ;
- donné des exposés sur le droit humanitaire à l'Université de Kyiv à de futurs conseillers juridiques, interprètes militaires et juges de tribunaux militaires, afin que cette branche du droit soit incorporée dans le programme universitaire.

\* OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

*coopération avec les  
Sociétés nationales  
de la région*

Un programme a été élaboré à cette fin pour 1997. À la demande du chef d'état-major des forces armées, un groupe de travail a été constitué, présidé par le chef du service juridique du ministère de la Défense. La délégation a également pris contact et dressé des plans en vue d'une coopération future avec les forces armées du Bélarus, de Lettonie, de Lituanie et de la République de Moldova. Des officiers supérieurs des forces armées du Bélarus et de Moldova ont pris part, en septembre, à un séminaire sur le droit de la guerre organisé par la délégation du CICR à Moscou.

La délégation de Kyiv s'est adressée aux Sociétés nationales de la région pour développer avec elles des relations de coopération, principalement en matière de diffusion et de rétablissement des liens familiaux. Afin de faciliter les contacts entre le siège de la Société nationale et les nombreuses sections locales et de permettre à la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine de toucher un plus large public, le CICR a financé la publication d'un bulletin interne, dont le premier numéro a paru à la fin de l'année. En juin, une première visite à la branche de la Croix-Rouge en Crimée a permis aux délégués d'organiser un séminaire de formation de deux semaines à l'intention du personnel de plus de 20 sections locales. Des représentants du ministère de la Justice et des responsables de la santé, ainsi que des orateurs extérieurs, y ont également assisté. Les branches locales de la Croix-Rouge d'Ukraine ont continué d'être au centre des activités de coopération et de diffusion de la délégation le restant de l'année. Outre l'organisation de plusieurs séminaires, la coopération comprenait aussi la fourniture de matériel didactique et de bureau.

Dans le cadre d'accords officiels de coopération avec les services de recherches des Sociétés nationales du Bélarus, d'Estonie et de Moldova, le CICR a assuré une formation, donné des conseils techniques et fourni une aide matérielle essentielle, y compris payé les salaires. Les services de recherches des autres pays ont également bénéficié de son soutien financier. Les activités des services de recherches des Sociétés nationales de la région se rapportaient toujours principalement à la Seconde Guerre mondiale. Le CICR a accru son assistance à la Croix-Rouge d'Ukraine, dont le service de recherches a dû faire face à un surcroît de travail soudain pour traiter des dizaines de milliers d'attestations délivrées par le Service international de recherches d'Arolsen aux personnes demandant des renseignements en Ukraine.

# MOSCOU

## Délégation régionale

(Fédération de Russie, avec des services spécialisés pour l'ensemble des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale)

En dehors de son soutien actif à l'action du CICR dans le Nord-Caucase, la délégation régionale a entretenu des relations régulières avec les autorités fédérales russes. Le 3 septembre, le président du CICR, accompagné du délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, a rencontré le ministre russe des Affaires étrangères, qui était en visite à Berne. La rencontre a permis aux représentants du CICR de soulever un certain nombre de points particulièrement préoccupants, tels que les conflits non réglés concernant le statut du Haut-Karabakh et de l'Abkhazie et les récentes hostilités au Tadjikistan et dans le Nord-Caucase. En octobre, le délégué général a vu le vice-ministre des Affaires étrangères et le président de la Société de la Croix-Rouge russe. En novembre, le chef de la délégation de Moscou et le coordinateur médical pour le Nord-Caucase se sont entretenus avec le ministre de la Santé, nouvellement nommé. Les délégués ont exprimé leurs préoccupations au sujet du non-respect des établissements médicaux qui avait caractérisé le conflit tchétchène et du besoin urgent de fournir au moins des soins de santé de base à la population de cette région. Ils ont aussi rencontré pour la première fois deux vice-présidents de la Commission conjointe, créée pour mettre en œuvre l'accord signé entre les parties russe et tchétchène, en août 1996. Ils ont offert les services du CICR en tant qu'intermédiaire neutre pour faciliter la libération des détenus.

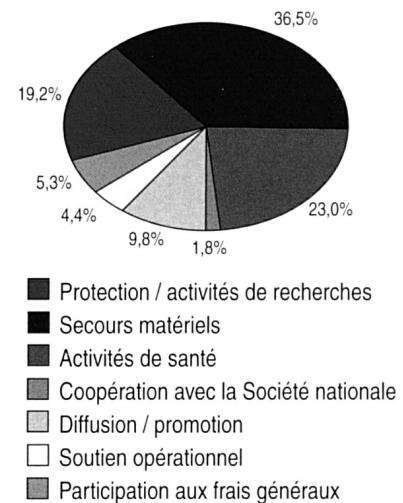
La délégation de Moscou a présenté au département juridique du ministère russe des Affaires étrangères un programme du CICR destiné à promouvoir et à faciliter la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national. Des représentants de la Fédération de Russie ont pris part, en octobre à Genève, à un séminaire organisé par le CICR sur des questions relatives à cette mise en œuvre, à savoir la création de commissions interministérielles au niveau national. Le ministre russe des Affaires étrangères a soutenu l'idée d'organiser un séminaire national dans la Fédération de Russie, en collaboration avec le CICR.

Tout au long de l'année, la délégation de Moscou a concentré ses efforts sur ses programmes de diffusion à grande échelle et sur la coopération avec les services de recherches de la Croix-Rouge russe et d'autres Sociétés nationales des pays de l'ex-Union soviétique. La délégation a organisé le regroupement de plusieurs personnes vivant dans le Sud-Caucase avec leur famille en Russie, et assuré l'échange de messages Croix-Rouge entre des personnes arrêtées en relation avec le conflit tchétchène et leur parenté en république de Tchétchénie. La Croix-Rouge russe a traité des messages Croix-Rouge dont les destinataires se trouvaient dans d'autres régions de la Fédération de Russie. Comme les deux années précédentes, le CICR a fourni une assistance matérielle

## MOSCOU DÉLÉGATION RÉGIONALE

Dépenses totales en 1996:

CHF 35 302 679



*coopération avec les Sociétés nationales et les comités locaux de la Croix-Rouge*

*programmes pour les enfants des écoles*

*coopération avec les académies militaires*

considérable au service de recherches de la Croix-Rouge russe, qui a continué de servir de modèle à la plupart des Sociétés nationales de la région.

La coopération a été officiellement élargie pour inclure d'autres activités, et cela, essentiellement afin de venir en aide à cinq comités locaux de la Croix-Rouge dans le Nord-Caucase (Tchétchénie, Daghestan, Ingouchie, Kabardino-Balkarie et Ossétie du Nord). Le CICR les a aidés à répondre aux besoins urgents dans la région, notamment en fournissant des colis de vivres et des vêtements chauds. Des programmes de la Croix-Rouge soutenus par le CICR et destinés à des personnes âgées et des infirmes ont en outre été mis en place dans l'ensemble des cinq républiques dans le but, à long terme, de permettre aux comités de mener à bien des activités médicales et sociales communautaires de manière indépendante.

La Croix-Rouge russe a également été associée aux programmes du CICR dans les écoles. Elle a aidé à développer cette idée et a supervisé la distribution de matériel didactique dans les différentes régions. Le programme était destiné à familiariser les élèves de cinquième (âgés de 11 à 12 ans) des pays de la Communauté des États indépendants (CEI) avec les principes du droit humanitaire, le mandat et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il était basé sur un dossier pédagogique élaboré en 1993 par la section genevoise de la Croix-Rouge suisse à l'intention des écoles primaires locales et impliquait l'utilisation de textes choisis reflétant les préoccupations de la Croix-Rouge au sujet du comportement humain dans les situations de violence. Les mots «Croix-Rouge russe» étant imprimés sur plus de deux millions de manuels scolaires, le programme a permis à la Société nationale de se faire connaître auprès des jeunes à travers l'immense territoire de la Fédération de Russie.

Les premiers essais avaient eu lieu dans plusieurs pays de l'ex-Union soviétique en 1994, à savoir l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Avec la coopération des ministères de l'Éducation concernés, les délégués du CICR ont adapté les manuels scolaires et les livres du maître à la culture et au système éducatif de chaque pays en utilisant des exemples tirés de la littérature locale et en tenant compte des diverses méthodes d'enseignement; cette adaptation a été faite avec le concours d'assistants sur place et a été coordonnée par un délégué basé à Moscou. Des études de faisabilité dans d'autres pays d'Asie centrale étaient en cours en 1996.

Malgré les bouleversements militaires et politiques provoqués par les événements du Nord-Caucase et les élections présidentielles en Fédération de Russie, le CICR a enregistré des progrès décisifs dans ses relations avec la hiérarchie militaire fédérale. À l'issue d'intenses discussions, le ministère de l'Intérieur a présenté au CICR une proposition de coopération plus étroite avec deux académies militaires prestigieuses, en vue d'organiser des cours sur le droit de la guerre à l'intention des officiers de corps d'armée susceptibles d'être déployés dans des situations de conflit interne. Un accord de coopération a en outre été signé avec le service fédéral des gardes-frontières. La délégation de



- payé le salaire de 19 membres du service de recherches et les frais de fonctionnement de la Croix-Rouge russe;
- conclu un accord avec la Société nationale destiné à soutenir le musée national de la Croix-Rouge (celui-ci est utilisé pour des exposés sur le Mouvement donnés aux enfants des écoles et aux étudiants en soins infirmiers);
- organisé 2 séminaires de formation à Smolensk et Vladivostok à l'intention du personnel de la Croix-Rouge russe participant aux activités de diffusion (ce qui a porté à 11 le nombre de séminaires de formation organisés dans l'ensemble de la Fédération de Russie depuis 1993);
- organisé un séminaire pour les chefs des services de recherches de 15 Sociétés nationales de l'ex-Union soviétique, avec la participation du directeur du Service international de recherches d'Arolsen et de celui de l'*American Red Cross Holocaust Center* (Centre de la Croix-Rouge américaine sur l'Holocauste) de Baltimore, ainsi que des représentants des services de recherches des Croix-Rouges polonaise et allemande;
- financé les programmes de soins et de repas à domicile de la Croix-Rouge en faveur des personnes âgées et des infirmes en Tchétchénie et dans les quatre républiques voisines;

## EN 1996, LE CICR A:

- pris des dispositions, en collaboration avec les comités régionaux et locaux de la Croix-Rouge, pour montrer l'exposition itinérante du CICR sur le droit humanitaire à plusieurs endroits, dont les villes de Novossibirsk, Kemerovo et Barnaoul en Sibérie, avant de la déplacer en Asie centrale;
- organisé, en septembre, un premier séminaire régional à Moscou à l'intention des représentants du ministère de la Défense de la Fédération de Russie et des forces armées des pays de la CEI;
- traduit en russe et imprimé 120 textes (livres et publications plus courtes);
- dans le cadre du programme des écoles, produit et distribué des manuels scolaires à près de 2,3 millions d'élèves de cinquième et des livres du maître à 115 000 enseignants en Fédération de Russie;
- organisé, pour la première fois en Russie et avec la participation de professeurs d'universités russes et occidentales et d'autres spécialistes, un séminaire sur l'enseignement du droit humanitaire destiné à une quarantaine d'assistants des départements de droit et de relations internationales d'universités de la Fédération de Russie et de plusieurs pays de la CEI;
- dans le cadre du programme des publications, publié 2 numéros de

*Challenges* (Défis), un périodique du CICR qui couvre les opérations de l'institution en Europe orientale et en Asie centrale, tout en mettant l'accent sur le programme dans les écoles et sur le personnel local du CICR; continué de publier la *Revue internationale de la Croix-Rouge* en russe, qui comprenait pour la première fois un article rédigé par un professeur d'université russe.

Moscou a encouragé les contacts avec d'autres services des forces armées et avec les ministères auxquels ils étaient rattachés, en particulier le ministère de la Défense, afin de les inciter à incorporer le droit de la guerre dans leurs programmes de formation.

Dans les démarches relatives à la diffusion qu'il a entreprises auprès des universités, le CICR a fait son possible pour que des documents de référence sur le droit humanitaire soient disponibles en langue russe (à la fin de 1996, l'ensemble des principaux textes sur le sujet avaient été traduits et distribués aux bibliothèques universitaires dans tout le pays) et que de futurs instructeurs soient formés. Sur le plan politique, l'introduction du droit humanitaire comme matière dans le programme fédéral des facultés de droit et d'études de journalisme a considérablement progressé.

La délégation de Moscou a par ailleurs fait office d'unité de publication décentralisée pour toutes les publications en langue russe et a largement contribué à ce que les textes sur l'action et le droit humanitaires soient accessibles au nouveau public des pays de la CEI. Le conflit du Nord-Caucase a suscité un intérêt considérable pour le droit humanitaire, si bien que, en dehors de la publication et de la traduction de nouveaux textes, il a fallu mettre à jour et réimprimer les documents existants.

## *Nord-Caucase*

Pour le CICR, comme pour d'autres organisations internationales humanitaires actives dans le Nord-Caucase, l'année 1996 a été marquée par de nombreux problèmes de sécurité. Toutefois, rien ne laissait présager la tragédie qui allait frapper l'institution. Quatre mois après la conclusion d'un cessez-le-feu entre les Russes et les Tchétchènes, et alors que des négociations de paix étaient en cours, six délégués du CICR qui travaillaient à l'hôpital de campagne de Novy Atagi ont été assassinés de sang-froid par des hommes armés non identifiés, dans la nuit du 16 au 17 décembre.

L'année 1996 a débuté par une reprise des combats en république de Tchétchénie entre les troupes fédérales et les séparatistes tchétchènes, obligeant les civils à fuir par vagues successives vers les républiques voisines. Ceux qui ne l'ont pas fait sont restés bloqués chez eux des semaines durant, tandis que leurs villes et villages étaient bombardés. Malgré l'appel lancé le 31 mars par le président de la Fédération de Russie en faveur de négociations, les hostilités ont redoublé d'intensité dans le sud. Le chef des séparatistes a été tué en avril.

En mai, sous les auspices de l'OSCE\*, des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement tchétchène et des séparatistes se sont rencontrés à Moscou et ont signé un accord préliminaire de cessez-le-feu. Le silence précaire des armes qui a suivi a duré jusqu'après les élections fédérales présidentielles,

*offensive à grande échelle en Tchétchénie*

---

\* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

en juin, au cours desquelles le président sortant a été réélu. La tension est montée une fois de plus pour aboutir, en juillet, à une offensive de grande envergure des forces fédérales. Pendant trois semaines, les villages du sud de la Tchétchénie ont subi de violentes attaques, tandis qu'à Grozny, pas un seul jour — ou presque — ne s'est écoulé sans que des cibles militaires ou civiles ne soient prises sous le feu de l'ennemi. Le 6 août, les forces séparatistes ont lancé une attaque contre Grozny et pris le contrôle de la ville après deux semaines de combats acharnés. Les forces fédérales ont lancé un ultimatum annonçant leur intention de donner l'assaut, à moins que les séparatistes ne se retirent. Quelque 200 000 civils ont fui la ville.

Heureusement, en partie grâce aux efforts diplomatiques de la communauté internationale, le spectre de l'affrontement s'est éloigné. Les négociations ont repris et abouti à un cessez-le-feu, conclu à Novy Atagi le 22 août. Le 31 août, les parties ont signé à Khasavyurt (Daghestan) un accord prévoyant le retrait des troupes fédérales, le règlement de la question du statut de la république de Tchétchénie dans les cinq ans, et la création d'une commission conjointe de mise en application de l'accord. Malgré la persistance de divergences, les combats ont cessé. En novembre, le président russe a décrété le retrait des troupes fédérales, ouvrant ainsi la voie à des élections au début de l'année suivante en république de Tchétchénie.

Tout au long de l'année, la sécurité a été une préoccupation majeure pour le CICR. Lors d'une première rencontre avec les autorités fédérales russes à Moscou en janvier, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a exprimé son inquiétude au sujet d'une série d'incidents qui avaient entravé les opérations du CICR en république de Tchétchénie au début du mois. Étant donné les risques encourus, le CICR a été amené à réduire son personnel au minimum requis par ses opérations et à renforcer les mesures de sécurité.

En mars, le président du CICR a rencontré le ministre russe de l'Intérieur à Moscou. Il a soulevé plusieurs points qui préoccupaient l'institution pratiquement depuis le début du conflit, tels que la conduite des hostilités au mépris des règles du droit humanitaire et l'impossibilité d'accéder aux combattants capturés, et il a remis au ministre un rapport contenant les constatations des



*mission présidentielle  
à Moscou*

délégués. Le président du CICR a poursuivi la discussion avec le vice-ministre russe des Affaires étrangères au siège de l'institution, à Genève.

En mai, le délégué général et le directeur des opérations ont effectué une mission, afin d'évaluer l'opération menée par le CICR en Tchétchénie, en Ingouchie et en Kabardino-Balkarie, en particulier sur le plan de la sécurité.

En juillet, à la suite d'un autre incident, le délégué général, accompagné du chef de la délégation de Moscou et du chef de la mission du CICR dans le Nord-Caucase, a rencontré le ministre russe de l'Intérieur à Moscou, afin d'obtenir son appui pour que davantage de sécurité soit assurée.

En octobre, le délégué général récemment nommé a rencontré le président de la république de Tchétchénie, qui visitait l'hôpital de campagne du CICR à Novy Atagi, ouvert depuis peu. Les problèmes de sécurité ont une fois de plus été abordés. De nouveaux incidents impliquant des employés du CICR et des expatriés travaillant pour d'autres organisations se sont produits en novembre; il s'agissait essentiellement d'actes de banditisme. À la suite d'une autre réunion avec le président tchétchène, qui avait contribué à la libération d'un ingénieur sanitaire victime d'un enlèvement, la mission du CICR à Grozny a pris des mesures de sécurité supplémentaires. Malheureusement en vain.

Alors que l'assistance fournie aux groupes vulnérables et les activités de réhabilitation sur les plans médical et sanitaire avaient atteint des niveaux maximums à la suite du cessez-le-feu du mois d'août, les assassinats commis le 17 décembre ont contraint l'institution à suspendre tous les programmes nécessitant la présence d'expatriés à l'intérieur de la Tchétchénie; seul un nombre limité d'activités ont pu continuer sous la direction des comités locaux de la Croix-Rouge et du ministère de la Santé.

Peut-être davantage que ses autres activités en relation avec le conflit tchétchène, l'action de protection du CICR a été sérieusement compromise par l'aggravation radicale des conditions de sécurité au début de l'année. Bien que les deux parties aient accepté, en principe, de laisser les délégués visiter les détenus, cela n'a pas toujours été le cas dans la pratique. Comme ils n'avaient pas régulièrement accès aux lieux de détention et aux zones de conflit, il était extrêmement difficile pour les délégués de cerner les problèmes rencontrés par les détenus et la population en général et de prendre des mesures efficaces pour les aider.

En mai, après plus de cinq mois d'absence, le CICR a de nouveau été autorisé à visiter les personnes détenues par les autorités fédérales russes dans le Nord-Caucase. Lors de sa rencontre avec le ministre russe de l'Intérieur en juillet, le délégué général a réaffirmé le souhait du CICR d'être informé de toutes les arrestations effectuées par les autorités fédérales et d'être autorisé à avoir accès à toutes les personnes détenues à la suite du conflit tchétchène. Un dialogue amorcé avec les autorités tchétchènes a permis aux délégués, à plusieurs reprises, de visiter des personnes incarcérées dans les prisons gouvernementales. Quelques visites ont également été faites aux personnes capturées par les forces séparatistes tchétchènes. Toutefois, comme aucune autorité centrale n'était responsable de ces détenus et que la plupart d'entre eux se trouvaient aux mains de différents commandants locaux, il était difficile de les localiser.

Les événements du mois d'août ont de nouveau tout bloqué. Après de nombreux contacts avec les autorités fédérales, le CICR a pu reprendre ses visites à quelques détenus dans les républiques voisines. Les relations établies avec les nouvelles autorités tchétchènes ont permis aux délégués d'effectuer, en décembre, une première visite dans un centre de détention du nord de la Tchétchénie, ainsi qu'à des détenus se trouvant à Argoun. Les visites se sont déroulées conformément aux critères habituels du CICR.

Comme les discussions relatives à une libération simultanée de prisonniers étaient en cours, le CICR a offert ses services aux parties afin de les aider, en tant qu'intermédiaire neutre, à mener à bien cette opération. Les parties n'ont pas accepté l'offre et, bien qu'elles aient été d'accord de libérer l'ensemble des prisonniers de part et d'autre, elles en détenaient encore un certain nombre à la fin de l'année.

Les lieux de détention visités par les délégués ont reçu une assistance matérielle, et les détenus qui étaient libérés et qui souhaitaient retourner chez eux ont bénéficié d'une aide financière.

Tout au long de l'année, le CICR a suivi de près l'évolution de la situation dans le district de Prigorodny, en Ossétie du Nord, où de violents combats s'étaient produits en 1992. Il n'y a pas eu d'incident majeur, mais la situation entre Ingouches et Ossètes est restée tendue. Les délégués ont visité neuf Ingouches détenus par les autorités fédérales en relation avec le conflit opposant l'Ingouchie à l'Ossétie du Nord. Autre sujet de préoccupation: la situation au Daghestan, où un nombre considérable de déplacés internes tchétchènes ont mis à rude épreuve l'hospitalité de leurs voisins, en particulier après une prise d'otages à Kizliar, en janvier.

L'année 1996 a elle aussi vu trop de civils souffrir à cause d'une guerre menée au mépris des règles humanitaires. La population a subi toutes sortes d'abus, allant des menaces et du harcèlement à la prise d'otages et au recours aveugle à la force militaire. En dépit des combats, le CICR a réussi à rester dans le sud de la Tchétchénie, et même à Grozny, de manière quasi permanente. Des démarches ont été effectuées régulièrement auprès des autorités concernées, afin d'obtenir leur indispensable coopération pour que le droit humanitaire et l'emblème de la croix rouge soient respectés. Les délégués ont fait de leur mieux pour faire connaître ce droit de toutes les manières possibles, non seulement par des activités de diffusion en tant que telles, mais aussi dans le cadre de leurs activités médicales et de secours.

Même après la fin des combats, de nombreuses familles voulaient toujours savoir ce qu'il était advenu de leurs proches. Le CICR est resté en relations étroites avec les comités, officiels ou privés, qui étaient mis en place pour traiter le flot de demandes de recherches. Parallèlement, les délégués ont recueilli des allégations d'arrestation et les ont alors signalées aux autorités. Le CICR a fait savoir à maintes reprises qu'il était prêt à aider les parties à faire la lumière sur le sort des personnes recherchées.

Le réseau d'échange de messages Croix-Rouge du CICR a joué un rôle essentiel dans ces recherches. Pendant la crise qui a touché Grozny en août,

*situation préoccupante  
de la population civile*

*réseau de messages  
Croix-Rouge*

*promotion du  
droit humanitaire*

*soutien aux structures  
de santé locales*

par exemple, il a immédiatement permis aux personnes de communiquer avec des parents dont elles avaient été séparées. Au cours des dernières semaines de 1996, le nombre des messages a légèrement baissé à mesure que la situation se stabilisait. Dans la plupart des cas, ils étaient collectés et distribués par les équipes du CICR, bien que le comité local tchétchène de la Croix-Rouge russe ait commencé à participer à cette activité à Grozny. Ce service a aussi été offert régulièrement aux détenus visités par les délégués du CICR. L'échange de messages Croix-Rouge a été interrompu après le 17 décembre.

Afin de promouvoir la connaissance et le respect du droit humanitaire, les délégués sont restés en relations avec les autorités militaires et politiques à Moscou, le commandement militaire fédéral et ses forces armées dans le Nord-Caucase, ainsi qu'avec les autorités tchétchènes et les séparatistes tchétchènes.

Au début de l'année, les forces fédérales ont autorisé le CICR à mener des activités de diffusion à l'intention des troupes stationnées dans le Nord-Caucase. Les délégués ont organisé des séances officielles d'enseignement du droit humanitaire dans les casernes, essentiellement en dehors de la zone de conflit. Ils ont aussi fait des exposés sur l'action du CICR, afin d'avoir un meilleur contact avec les troupes sur le terrain, en Tchétchénie et ailleurs. En outre, une campagne d'information a été lancée auprès des médias dans le Nord-Caucase ; elle comprenait notamment des émissions de radio, des articles et des interviews, tant dans la presse militaire que dans la presse civile. Des mots croisés et un questionnaire sur le droit humanitaire et l'histoire de l'action humanitaire ont aussi été utilisés comme instruments de diffusion. Une nouvelle publication a paru dans le but d'initier les jeunes soldats russes aux rudiments du droit humanitaire et à l'action du CICR ; il s'agissait d'une série de dessins réalisés par des dessinateurs de renom. Les contacts sur le terrain avec les séparatistes tchétchènes ont débuté de manière informelle et ont eu lieu dans le cadre de l'action des délégués sur place ou par l'intermédiaire du conseil local des anciens. D'autres projets ont vu le jour, dont une étude sur le droit coutumier tchétchène, qui a permis de composer un chant folklorique encourageant au respect des prisonniers et des civils. Une pièce de théâtre de la culture traditionnelle, destinée à être jouée dans les villages devant des publics de civils et de combattants, était en préparation au moment du retrait du CICR.

Tout au long de l'année, le CICR a fourni une assistance régulière à plusieurs centres sanitaires de la république de Tchétchénie soignant les blessés de guerre, notamment les personnes victimes de mines, et il a étendu cette assistance à d'autres établissements en fonction des besoins. Des médicaments et du matériel médical ont été distribués, et des travaux de réparation et de reconstruction d'urgence ont été entrepris. Une aide spéciale d'urgence a été apportée à l'hôpital de Kizliar, au Daghestan, qui avait été en partie détruit lors de la prise d'otages du début de l'année, ainsi qu'à l'hôpital républicain de Naltchik, après l'admission de 37 personnes blessées par une explosion, en juin.

Après le cessez-le-feu du mois d'août, le CICR a de nouveau fait le point de la situation. Les nouvelles autorités sanitaires tchétchènes ayant de grandes difficultés à fournir des secours médicaux, l'institution a dû renforcer son assis-

tance aux établissements de santé. À Grozny, tous les hôpitaux avaient été détruits ou gravement endommagés pendant les combats. Suite à une évaluation de la situation dans les établissements médicaux de la ville, le CICR s'est employé à remettre en état l'hôpital n° 9, permettant ainsi à l'unité de chirurgie de reprendre ses activités à la mi-octobre, et il a rénové la maternité de l'hôpital n° 4. Les hostilités ont repris plusieurs fois, ce qui a empêché de mener à bien les plans de remise en état du centre de transfusion sanguine et de l'atelier d'appareillage orthopédique à Grozny. À la fin de l'année, les travaux avaient néanmoins commencé au centre de transfusion et les deux autres projets déjà en cours ont été poursuivis, malgré les événements tragiques du 17 décembre.

Début septembre, le CICR a ouvert son propre hôpital indépendant à Novy Atagi, à une vingtaine de kilomètres au sud de Grozny, afin de donner des soins chirurgicaux spécialisés aux blessés de guerre qui en avaient un besoin urgent. Il espérait ainsi assurer aux combattants des deux camps des chances égales de bénéficier de ce type de soins. Il voulait par ailleurs démontrer le caractère neutre des établissements médicaux dans une zone de conflit. Le gouvernement norvégien et la Croix-Rouge de Norvège avaient fait don de cet établissement et lui apportaient leur soutien. L'hôpital de campagne a commencé à fonctionner le 2 septembre avec deux équipes chirurgicales. La plupart des opérations qui y étaient réalisées relevaient de la chirurgie correctrice et étaient pratiquées sur des patients dont les blessures ne pouvaient être traitées comme il convenait, tant que les combats se poursuivaient et qu'on ne disposait que d'un minimum de matériel médical et de médicaments. Parmi les patients se trouvaient aussi des victimes de mines et d'autres qui avaient été blessées par une balle perdue. Après l'incident meurtrier du 17 décembre, la responsabilité de l'établissement a été confiée au ministère de la Santé, et le personnel local du CICR s'est occupé des patients qui s'y trouvaient.

Le conflit a eu des effets désastreux sur les services d'utilité publique de nombreuses localités, privant la population d'eau potable, d'électricité et d'une hygiène publique appropriée, et ce, pendant de longues périodes. Comme l'année précédente, la population de certains quartiers de Grozny a été entièrement dépendante du CICR pour l'approvisionnement en eau. En août, les principaux systèmes de distribution ayant été endommagés pendant les combats, une seule station de pompage fonctionnait encore (une des deux stations installées par le CICR en 1995). Les ingénieurs sanitaires du CICR ont considérablement augmenté sa capacité de production. De septembre à la mi-octobre, le CICR a été le principal fournisseur d'eau potable pour toute la ville de Grozny. Après le 17 décembre, la station de pompage a fonctionné grâce au personnel local.

Vers la fin de l'année, le plus gros risque pour la population provenait du volume énorme d'eaux usées et de déchets qui s'était accumulé depuis le mois d'août. Les canalisations restaient complètement bouchées, bloquant les stations de pompage et faisant déborder les égouts. Les ingénieurs du CICR ont entrepris de dégager et de réparer les 13 stations de pompage de la ville pour permettre aux eaux d'égouts d'être évacuées des caves des immeubles d'habitation, à raison de 300 mètres cubes par jour. L'opération a été interrompue après le 17 décembre.

*l'hôpital du CICR  
à Novy Atagi*

*remise en état des systèmes  
d'approvisionnement  
en eau*

– visité, dans 25 lieux de détention, quelque 200 personnes détenues en relation avec le conflit en république de Tchétchénie et le conflit entre les Ossètes du Nord et les Ingouches ;



– permis à des civils et à des détenus d'échanger plus de 23 000 messages avec leur famille ;



– fourni, au total, plus de 3 000 tonnes de secours à 400 000 personnes ;  
– distribué au début de l'année des vêtements d'hiver à 47 000 personnes déplacées au Daghestan et en Ingouchie ;

– élargi au cours de l'année son programme de cuisines communautaires, en collaboration avec les comités locaux de la Croix-Rouge, à 13 cuisines à Grozny, 3 à Goudermes et 1 à Argoun, qui ont fourni plus de 7 000 repas par jour ;  
– soutenu le programme de soins à domicile du comité local de la Croix-Rouge, à Grozny mais aussi à Argoun, Goudermes, Chali et Urus Martan, et

Les villages du sud et de l'est de la Tchétchénie (comme Sernovodsk et Samashki, qui ont subi d'importants bombardements en mars) ont également bénéficié des opérations de distribution d'eau et de remise en état des stations de pompage. Divers projets ont été menés à bien à Goudermes et à Khasavyurt, afin d'améliorer les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Lorsque la principale station de pompage de Khasavyurt a de nouveau été en état de fonctionner, la gestion en a été confiée aux autorités.

## EN 1996, LE CICR A :

- fourni des repas à quelque 700 personnes âgées alitées ;
- fourni des vivres et d'autres secours à 10 institutions s'occupant des patients psychiatriques, des infirmes et des orphelins ;
- fourni régulièrement, après les combats du mois d'août, à 20 000 personnes vulnérables de Grozny, Argoun et Goudermes des colis de vivres et de la farine de blé, ainsi que des couvertures et des bâches de plastique ;
- distribué des vivres, des couvertures, des assortiments d'articles d'hygiène et des bâches de plastique pour la réparation des fenêtres et des toits à 35 000 villageois du sud de la Tchétchénie ;
- fourni des livres, du matériel pour écrire et pour tricoter à 70 000 élèves en Tchétchénie (Grozny, Argoun et Goudermes), au Daghestan et en Ingouchie, ainsi que des collations à quelque 20 000 enfants de Grozny ;
- aidé à reconstruire ou à réparer des écoles et distribué du ciment et des bâches de plastique, ainsi que 430 fourneaux pour chauffer les salles de classe ;
- distribué quelque 25 000 assortiments de vêtements chauds pour enfants à des familles dans le Nord-Caucase ;



– assisté, au total, plus de 50 établissements médicaux dans les républiques de Tchétchénie et du Daghestan, dont plus de 20 par une assistance régulière ;  
– effectué, à Grozny, des réparations à l'hôpital n° 9 et presque terminé la rénovation de la maternité de l'hôpital n° 4 ;



– ouvert l'hôpital de campagne de Novy Atagi, où le personnel (expatrié et local) a soigné 321 patients hospitalisés, pratiqué près de 600 interventions chirurgicales et donné plus de 1 700 consultations ambulatoires ;  
– soutenu le programme de soins infirmiers à domicile géré par les comités locaux de la Croix-Rouge russe dans les républiques du Daghestan, de Kabardino-Balkarie, d'Ossétie du Nord et de Tchétchénie ; des soins médicaux ont ainsi été prodigues à 700 personnes âgées et alitées chez elles ;



– produit, au total, 230 millions de litres d'eau potable dans ses stations de pompage et distribué 135 millions de litres au moyen de camions-citernes CICR dans le Nord-Caucase ;

Jusqu'à la conclusion du cessez-le-feu, en août, le CICR a répondu à une série de situations d'urgence dues aux opérations militaires en Tchétchénie. Chaque crise a provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes, tant à l'intérieur de la Tchétchénie que vers les républiques voisines. Des denrées alimentaires de base et d'autres secours ont été fournis aux personnes déplacées, de même qu'à celles qui avaient choisi de rester sur place. À elle seule, la bataille pour le contrôle de Grozny, entre la mi-août et la

*assistance aux personnes déplacées et à celles restées sur place*

- produit à Grozny, de janvier à novembre, 132 000 m<sup>3</sup> d'eau chlorée et distribué 58 000 m<sup>3</sup> aux hôpitaux et dans les faubourgs;
- distribué à Goudermes, de mai à septembre, 16 000 m<sup>3</sup> d'eau en utilisant 8 camions-citerne du CICR (ses ingénieurs sanitaires y ont installé une station de pompage);
- produit 10 000 m<sup>3</sup> d'eau et distribué 7 000 m<sup>3</sup> à Sernovodsk, de mars à juillet; produit 72 000 m<sup>3</sup> d'eau et distribué 53 000 m<sup>3</sup> à Samashki, d'avril à décembre;
- approvisionné l'hôpital d'Engel-Yurt et celui de Novogrozny en eau;
- fourni, après le cessez-le-feu en août, un million de litres d'eau chlorée par jour, dont quelque 400 000 litres ont été acheminés par les camions du CICR vers les réservoirs situés à 57 points de distribution dans toute la ville (le reste étant distribué par d'autres organisations et des véhicules privés);
- lancé une grande opération d'évacuation des déchets afin que le réseau des égouts (notamment les 13 stations de pompage) fonctionne à nouveau à Grozny;

- continué d'approvisionner quotidiennement en eau potable 4 écoles et un hôpital à Goudermes et Samashki;
- tout au long de l'année, mené diverses activités telles que la construction de latrines, l'approvisionnement en eau, la reconnection aux principaux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité, la désinfection et le traitement des déchets dans 30 centres collectifs abritant quelque 4 700 personnes déplacées à Khasavyurt;
- réparé la principale station de pompage de Khasavyurt (capacité de 120 000 m<sup>3</sup> par jour) et, en septembre, lancé un projet d'approvisionnement en eau pour remettre en état les systèmes de captage d'eau de source pour 7 000 habitants des villages d'Anoli et de Gogath près de la frontière tchétchène;



- organisé un cours de formation pour le personnel du service de recherches des comités locaux de la Croix-Rouge russe dans le Nord-Caucase, et fourni notamment du matériel et des fournitures de bureau;
- soutenu les programmes médicaux et d'aide sociale des comités locaux de

la Croix-Rouge russe en Tchétchénie et dans les 4 républiques voisines, et lancé un projet d'assistance en faveur de 10 000 familles vulnérables en Ingouchie et en Ossétie du Nord;



- donné plus de 50 exposés sur le droit humanitaire et l'action du CICR pour plus de 4 500 hommes des troupes fédérales stationnées dans le Nord-Caucase et lancé 4 séminaires de formation de 2 jours à l'intention de 180 instructeurs militaires;
- distribué aux soldats des milliers de trousse de premiers secours contenant des brochures sur les règles fondamentales du comportement au combat;
- dans 3 spots radio diffusés 3 fois par jour pendant 2 mois sur *Radio Grozny* et une fois par mois sur *International Radio Liberty*, préconisé un comportement humain au combat;
- publié tout au long de l'année dans 4 journaux militaires des articles sur le CICR, le droit de la guerre et l'opération dans le Nord-Caucase.

mi-septembre, a conduit le CICR à venir en aide à plus de 160 000 personnes. Dans les villages du sud de la Tchétchénie qui avaient été coupés du monde pendant les hostilités de l'été, une assistance a été distribuée à certains bénéficiaires, en étroite collaboration avec les autorités laïques et religieuses locales.

Après l'arrêt des combats, le CICR a procédé à des distributions régulières en faveur des personnes vulnérables à Grozny, Argoun et Goudermes, en collaboration avec les comités locaux de la Croix-Rouge russe. Dans les républiques du Daghestan et d'Ingouchie, il a continué à porter secours aux déplacés. Un programme d'assistance a été lancé dans ces républiques, ainsi qu'en Tchétchénie, dans le but de permettre aux familles pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école.

Tout au long de l'année, le CICR a soutenu régulièrement les cuisines communautaires et en a ouvert de nouvelles. Il a également assisté les établissements médicaux et les institutions sociales et soutenu les activités d'aide sociale des comités locaux de la Croix-Rouge russe dans les cinq républiques du Nord-Caucase. Il s'agissait principalement de programmes de soins infirmiers à domicile : les infirmières non seulement donnaient des soins médicaux, mais apportaient aussi des repas chauds. En mars, avec le concours des comités locaux de la Croix-Rouge russe en Ingouchie et en Ossétie du Nord, le CICR a lancé un projet destiné à aider des familles vulnérables (un à deux pour cent de la population) en leur fournissant des vivres et d'autres secours. Ce projet prévoyait également de former les cadres de ces comités et de les associer à la sélection des bénéficiaires.

# Caucase

## ARMÉNIE/ AZERBAÏDJAN

À l'heure même que le cessez-le feu qui avait mis fin aux hostilités liées à la question du Haut-Karabakh entrait dans sa troisième année, pas une semaine — ou presque — n'a passé sans que des escarmouches n'éclatent le long des lignes de front. Six autres séries de négociations, tenues sous les auspices du Groupe de Minsk créé par l'OSCE, n'ont pas rapproché les parties en vue d'un règlement définitif. Le corridor de Latchine et d'autres territoires ont continué d'être l'objet de rivalités. Le triste héritage de six années de conflit (un million environ de personnes déracinées) est resté incontestable. Quelque 350 000 réfugiés d'Azerbaïdjан (dont 40 000 du Haut-Karabakh) vivaient en Arménie, tandis que l'Azerbaïdjан comptait à peu près un demi-million de déplacés internes et presque 170 000 réfugiés d'Arménie. Ce sombre tableau a été aggravé par de gros problèmes économiques et, dans certains cas, par des tensions politiques internes. Pour beaucoup, la pauvreté est restée un état de fait.

En mai, le deuxième anniversaire du cessez-le-feu a au moins permis d'assister à la libération, sous la supervision du CICR, de 109 détenus qu'il avait visités en Arménie, en Azerbaïdjан et dans le Haut-Karabakh ; le dernier détenu visité dans ce contexte a été libéré en septembre. Des médiateurs russes ont collaboré avec l'institution pour que cette libération tripartite puisse avoir lieu, et le ministre russe des Affaires étrangères, qui était présent lors du transfert des détenus, a joué un rôle important pendant toute la durée de l'opération. Pour le CICR, cependant, le chapitre n'était pas encore clos, puisque d'autres personnes étaient toujours détenues dans la région en raison du conflit. Il a donc poursuivi ses efforts pour avoir accès à celles-ci et obtenir leur libération.

Outre le fait qu'elles ne donnaient pas au CICR l'accès à toutes les catégories de détenus ni à tous les lieux de détention, les autorités ont omis de lui notifier de manière systématique les nouvelles arrestations. Une assistance, limitée mais régulière, sous la forme de rations alimentaires de base a été nécessaire et il a fallu améliorer sensiblement les soins médicaux à la population carcérale.



⊕ Délégation CICR

⊕ Présence CICR

▼ Centre orthopédique CICR

CICR / RA 12.96

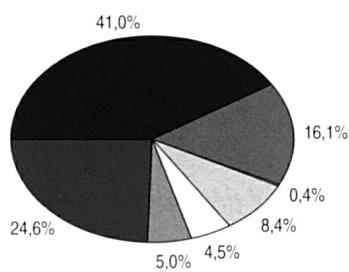
accès aux détenus

2 500 demandes de recherches

promotion du droit humanitaire

## ARMÉNIE/AZERBAÏDJAN

Dépenses totales en 1996:  
CHF 10 094 517



- Protection / activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec les Sociétés nationales
- Diffusion / promotion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

De nombreuses familles s'enquéraient toujours du sort de parents portés disparus depuis la reprise des combats, en décembre 1993 et mai 1994, et même depuis d'autres phases plus anciennes du conflit. À la fin de 1996, les délégués avaient recueilli au total plus de 2 500 demandes de recherches. En présentant certaines demandes spécifiques aux autorités de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh, le CICR a redoublé d'efforts pour leur rappeler leur obligation découlant du droit humanitaire, à savoir faire la lumière sur le sort de tous ceux dont on était encore sans nouvelles. Toutefois, à la fin de l'année, il n'avait reçu aucune réponse permettant d'éclaircir ces cas.

Comme pendant les années du conflit, les messages Croix-Rouge ont constitué l'unique moyen de communication entre des détenus et leurs proches, et souvent aussi entre des membres de familles dispersées par les hostilités.

En novembre, un délégué juriste du CICR a effectué une mission à Bakou et Erevan pour discuter avec des représentants du gouvernement et du Parlement de la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national. En Arménie et en Azerbaïdjan, des experts juridiques ont été recrutés pour étudier la meilleure manière d'incorporer cette branche du droit dans la législation nationale.

En tant que partenaires-clés dans la mise en œuvre, le développement et l'interprétation du droit humanitaire, les étudiants et les enseignants des universités sont restés un public prioritaire. Le CICR a développé des relations avec eux dans le but de présenter des exposés sur le droit humanitaire dans les universités et, en fin de compte, de le faire figurer au programme des principaux établissements universitaires comme faisant partie de disciplines telles que le droit, la médecine et le journalisme. Les bibliothèques universitaires ont été approvisionnées en ouvrages de référence sur le sujet. Les délégués ont fait des exposés à l'Université d'État de Bakou et des enseignants des universités de Bakou et d'Erevan ont participé au premier cours de formation sur le droit humanitaire, organisé par le CICR en août à Moscou.

Du matériel de diffusion, imprimé et illustré dans les langues locales, a été distribué régulièrement; des publications plus spécialisées sur le droit humanitaire sont devenues disponibles en russe, grâce au vaste programme d'édition en plusieurs langues dirigé par la délégation régionale de Moscou. Afin de choisir les illustrations d'un calendrier pour 1997, la délégation de Bakou, en collaboration avec la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, a organisé un concours ouvert aux artistes et aux photographes. Le premier prix a été attribué à une peinture moderne. En concevant son calendrier, la délégation d'Erevan a utilisé des proverbes traditionnels pour montrer les similitudes existant entre le droit coutumier arménien et le droit humanitaire.

Le programme des écoles<sup>1</sup> a fait l'objet d'une période d'essai au printemps 1996, qui comprenait le lancement d'un manuel en 3 000 exemplaires. La version définitive, destinée à tous les élèves de cinquième année des écoles secondaires d'Arménie et d'Azerbaïdjan (âgés de 11 à 12 ans), a été mise au

<sup>1</sup> Voir Moscou, délégation régionale, p. 196.

point et envoyée à l'impression. Le programme a été élargi au Haut-Karabakh, où 3 000 manuels et livres du maître ont été distribués aux élèves de quatrième et à leurs professeurs, ainsi que des blocs-notes et des crayons.

Un programme de formation aux premiers secours pour les volontaires de la Croix-Rouge arménienne et ceux du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan était en cours dans huit districts de la ligne de front, et cela dans le cadre du projet du CICR délégué à la Croix-Rouge américaine dans ces régions. Les branches régionales de la Croix-Rouge arménienne et du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan ont pris part à l'action de secours du CICR, notamment en fournissant des listes de bénéficiaires lors des distributions en faveur des personnes vulnérables ou déplacées. Les services des Sociétés nationales chargés de la diffusion et du rétablissement des liens familiaux ont reçu une assistance sur les plans matériel, financier et de la formation.

En Arménie, le CICR a reçu en janvier l'autorisation de visiter toutes les personnes qui se trouvaient dans les lieux de détention du ressort des ministères de l'Intérieur et de la Sécurité. Au cours de leurs visites, les délégués ont recensé 40 personnes relevant de la compétence du CICR, bien qu'elles ne soient pas détenues en relation avec le conflit du Haut-Karabakh. À la mi-août, les délégués ont visité 15 détenus kurdes qui venaient d'être arrêtés; les visites se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. À la suite de l'arrestation de plusieurs dizaines de personnes, à l'issue des élections présidentielles arméniennes en septembre et des troubles qui ont suivi, le CICR a élargi son action de protection à ces nouveaux détenus.

L'institution a continué ses démarches pour obtenir auprès des divers ministères responsables des unités armées, en particulier celles stationnées près de la ligne de front, l'autorisation d'enseigner le droit de la guerre aux officiers supérieurs et aux officiers subalternes. Le ministère de la Défense n'a toutefois donné son accord que pour un cours de premiers secours à l'intention des soldats.

Les activités médicales du CICR en Arménie ont été axées sur la population carcérale. Comme ailleurs dans la région, la tuberculose se propageait, en particulier dans les prisons. Le CICR a prévu de créer, en collaboration avec les autorités, un centre de traitement de la tuberculose, sur le modèle du programme qu'il dirigeait à Bakou.

Un ingénieur sanitaire du CICR a entrepris une évaluation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les quatre régions de l'Arménie où la Croix-Rouge américaine dirigeait un projet de secours sous la responsabilité du CICR; cela, afin de lancer un programme de remise en état de ces systèmes dans les villages, selon l'urgence des besoins.

Le projet du CICR réalisé par la Croix-Rouge américaine, avec le concours de la Croix-Rouge arménienne, est entré dans sa troisième année. Pour les habitants de 17 villages situés au plus à cinq kilomètres de la frontière avec l'Azerbaïdjan, la vie n'avait pas encore repris son cours normal. Les champs minés et des échanges sporadiques de tirs d'artillerie empêchaient la reprise complète des travaux agricoles. Malgré des distributions régulières de secours à quelque

*autorisation de visiter les détenus en Arménie*

*assistance dans les régions frontalières*

9 000 familles, une mission d'évaluation effectuée en mai a montré que la situation alimentaire demeurait précaire. Le CICR s'est donc employé avant tout à relancer l'agriculture et à rendre un certain niveau d'autonomie à la population en lui fournissant des semences de pommes de terre et de blé pour les semis, quelques denrées de base étant distribuées en complément.

Les familles démunies avec des enfants ont reçu une assistance spéciale, notamment des vêtements et de quoi écrire pour leur permettre d'aller à l'école pendant tout l'hiver.

En Azerbaïdjan, les délégués ont repris, en juillet, leurs visites dans un camp de détention à Bakou, où ils ont enregistré et suivi le cas de 12 personnes d'origine arménienne. Comme le CICR ne parvenait pas à avoir accès aux détenus de sécurité emprisonnés en relation avec la situation à l'intérieur du pays, il a continué de mener d'intenses négociations avec les ministères concernés. Toutefois, à la fin de l'année, il n'avait encore obtenu aucun résultat.

Les délégués ont continué de suivre de près la situation dans la région de Bakou, où se trouvaient toujours des groupes minoritaires vulnérables. Chaque fois que des cas de discrimination et de harcèlement leur étaient signalés, ils ont fait de leur mieux pour amener les autorités à mettre fin à ces pratiques. Ils ont pu, par exemple, aider des personnes à obtenir des papiers d'identité officiels et le paiement de leur pension. Lorsque ses efforts de protection se sont révélés vains, le CICR a organisé le transport et le rapatriement des personnes désireuses de se rendre dans d'autres pays de la région.

L'action de prévention contre les dangers des mines menée par le CICR a commencé en Azerbaïdjan au début de l'année. Elle avait pour but d'aider la population, y compris les personnes déplacées qui venaient de rentrer chez elles, à faire face aux dangers qui les menaçaient en habitant des régions fortement minées, comme le district de Fizouli. Le programme d'appareillage orthopédique mis en place par le CICR pour les amputés de guerre, dont beaucoup étaient des victimes de mines, a servi à mettre en lumière les risques engendrés par ces engins. Des brochures d'information sur les dangers des mines terrestres ont en outre été placées dans les sacs de semences et les colis de secours et distribuées aux personnes vivant dans les régions de la ligne de front. Ces premières initiatives ont été appuyées à l'automne par un projet délégué à la Croix-Rouge suédoise qui a permis d'organiser une campagne coordonnée dans les huit districts de la ligne de front où le CICR travaillait.

Les contacts ont été maintenus avec les divers ministères azerbaïdjanais responsables des unités armées, notamment celles stationnées à proximité de la ligne de front, dans le but d'obtenir la permission d'enseigner le droit de la guerre à tous les échelons des forces armées. Des séances de diffusion ont été organisées fréquemment à l'intention des unités relevant des ministères de l'Intérieur et de la Défense et des gardes-frontières placés sous l'autorité du ministère de la Sécurité nationale. Fin novembre, le ministère de la Défense a accepté la demande du CICR de désigner un chargé de liaison dans chaque district de la ligne de front, de manière à faciliter les activités de diffusion sur place.

Le CICR a suivi de près la situation dans les établissements médicaux qui soignaient les personnes blessées au cours des hostilités et a enregistré une nette baisse du nombre de ces blessés. Il a fourni une assistance médicale ponctuelle à cinq hôpitaux, lorsque les autorités ne pouvaient pas répondre aux besoins.

Le CICR a poursuivi son programme de traitement de la tuberculose dans un hôpital-prison géré par le ministère de la Justice à Bakou. Outre le fait qu'il soignait 120 prisonniers, son intention était de montrer comment combattre efficacement la maladie. Une des difficultés était que celle-ci s'avérait de plus en plus résistante aux traitements classiques. L'institution n'a par conséquent épargné aucun effort pour faire prendre conscience aux décideurs médicaux et politiques de l'étendue du problème et de leur responsabilité de le résoudre.

Les activités au centre d'appareillage orthopédique du CICR pour les amputés de guerre, géré en collaboration avec le ministère du Travail et de la Protection sociale à Bakou, se sont déroulées de manière satisfaisante. En effet, elles ont permis à des personnes qui avaient perdu un membre par suite du conflit dans le Haut-Karabakh de se faire équiper de prothèses relativement rapidement (le nombre des amputés de guerre en Azerbaïdjan a été estimé à largement plus de 500). Un cours débouchant sur un certificat officiellement reconnu a été préparé à l'intention des 24 employés locaux, qui n'avaient reçu jusqu'à présent qu'une formation sur le tas.

En Azerbaïdjan, dans le district de Fizouli situé au sud de la ligne de front, de nombreux puits avaient été détruits. Avec le concours de techniciens locaux, le CICR les a remis en état en installant de nouvelles pompes à eau et en rétablissant le courant électrique. Cela a permis à quelque 20 000 personnes déplacées et habitants d'avoir à nouveau accès à l'eau potable.

Le CICR a délégué à la Croix-Rouge américaine son projet de secours en faveur des personnes vulnérables (parmi lesquelles des infirmes, des personnes âgées sans famille, des veuves de guerre et des indigents) dans les huit districts de la ligne de front limitrophes de l'Arménie et du Haut-Karabakh. Avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, la Croix-Rouge américaine, basée à la sous-délégation du CICR à Barda, a effectué des distributions de colis familiaux et de nourriture en vrac tous les deux mois.

Pour sa part, le CICR a concentré son assistance (notamment des vivres, des couvertures, des bougies, des vêtements usagés et du savon) sur quelque 3 000 familles déplacées dans le district de Fizouli, qui est resté une zone de conflit potentiel. Il a également fourni aux familles vulnérables de l'endroit des semences de légumes et des outils de jardinage, ainsi que des brochures d'information sur les dangers des mines terrestres.

Pour favoriser l'agriculture et stimuler l'économie locale, le CICR a distribué, à la fin de 1996, des semences de blé à une trentaine de fermes privées ou semi-privées du district de Fizouli. L'objectif était de redistribuer le produit de la récolte sous forme de farine aux bénéficiaires du CICR dans la région, l'été suivant.

*distributions aux personnes vulnérables et réhabilitation agricole*



– visité 212 personnes détenues en relation avec le conflit ou pour des raisons de sécurité dans 38 lieux de détention, et supervisé la libération de 110 détenus ;



– organisé l'échange de 5 500 messages Croix-Rouge entre des détenus et leurs proches, et entre des membres de familles dispersées par le conflit ;



– soutenu, en Arménie, le projet de secours en faveur de quelque 8 000 familles vivant le long de la frontière nord-est avec l'Azerbaïdjan (projet dirigé par la Croix-Rouge américaine sous la responsabilité du CICR) ;

– mené à bien, dans le Haut-Karabakh, le «Teamwork programme» destiné à aider quelque 3 000 familles vivant dans 30 villages des districts les plus touchés par le conflit (Hadrout et Martakert) à recouvrer leur autonomie ;

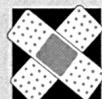
– apporté son soutien, dans les districts de la ligne de front en Azerbaïdjan, au projet délégué à la Croix-Rouge américaine et destiné à quelque 40 000 personnes vulnérables, en leur fournant un millier de tonnes de vivres et près de 70 tonnes d'autres secours ;

– distribué, dans le district de Fizouli (Azerbaïdjan), 453,5 tonnes de nourriture en vrac, 3,2 tonnes de savon et 5 tonnes de détergent à quelque 3 000 personnes déplacées et habitants vulnérables, ainsi que

## EN 1996, LE CICR A :

185 tonnes de semences et 1 992 assortiments de semences ;

– permis à 2 000 enfants du district de Fizouli d'aller à l'école en leur fournissant de quoi écrire, des vêtements et des chaussures ;



– fourni des secours médicaux à 14 hôpitaux soignant les blessés de guerre en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh, ainsi que des médicaments et du matériel indispensable à 15 dispensaires civils du Haut-Karabakh ;

– dirigé un programme de traitement de la tuberculose pour soigner 120 tuberculeux à l'hôpital-prison relevant du ministère de la Justice à Bakou ;



– fabriqué, en collaboration avec le ministère azerbaïdjanais du Travail et de la Protection sociale, 432 membres artificiels pour les amputés de guerre, ainsi que 189 paires de béquilles ;

– traité 35 blessés de guerre, transportés par avion du Tadjikistan au centre d'appareillage orthopédique à Bakou ;



– remis en état 13 puits dans le district du Fizouli et dans le Haut-Karabakh, permettant ainsi aux personnes vivant dans les villages proches de la ligne de front d'avoir à nouveau accès à l'eau potable ;



– organisé, en mai, des séminaires nationaux sur la mise en œuvre du droit humanitaire à Bakou et Erevan, avec la participation de l'UNESCO ;

– dirigé, en Arménie, un programme de diffusion et de premiers secours destiné à quelque 420 soldats ;

– organisé, en Azerbaïdjan, un séminaire à l'intention de 35 officiers instructeurs du ministère de la Défense et 2 du ministère de l'Intérieur ; donné 28 exposés sur le droit humanitaire pour plus de 3 700 militaires.

Pour permettre aux familles pauvres des quatre districts au nord de la ligne de front et à celles du district de Fizouli d'envoyer leurs enfants à l'école, le CICR a également fourni des vêtements chauds et des chaussures. De plus, il s'est rendu sur place pour évaluer l'état des bâtiments scolaires existants, en vue de les réparer ou de les reconstruire.

Dans le Haut-Karabakh, le CICR a poursuivi ses visites de personnes détenues en raison du conflit. Dans les mois qui ont suivi l'opération de libération, en mai, les délégués ont obtenu l'accès à quelques nouveaux détenus.

Les services médicaux, militaires et civils, de la région ont encore dû faire face à de graves pénuries de médicaments et de matériel médical de base. Le CICR a fourni une assistance aux établissements médicaux gérés par le ministère de la Défense dans les districts de la ligne de front, où les personnes victimes de mines, de tireurs isolés et d'autres blessures de guerre étaient soignées. Dans les régions où il déployait une action de secours et d'assainissement, il a continué de fournir des médicaments et d'autres secours essentiels aux dispensaires civils.

Pour la deuxième année consécutive, le manque de précipitations a failli faire du Haut-Karabakh une terre aride et improductive. Il fallait de l'eau de toute urgence, non seulement pour boire, mais aussi pour irriguer les nombreux potagers qui représentent une source importante de nourriture pour la population (à Martakert, par exemple, les 3 000 habitants de la ville, ou presque, cultivent eux-mêmes leurs légumes). Les ingénieurs sanitaires du CICR ont réussi à remettre en état un certain nombre de puits avec l'aide d'ouvriers locaux.

Le CICR a mis en place dans le Haut-Karabakh le «*Teamwork programme*», qui comprenait à la fois des distributions de vivres, des projets agricoles, des mesures d'aide à la construction et d'autres relatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Ce programme avait pour objectif d'aider les villageois des districts particulièrement éprouvés de Hadrout et Martakert, dans le nord-est et le sud, à subvenir de nouveau à leurs propres besoins. Si les distributions de semences constituaient le principal soutien, des vivres ont aussi été remis aux familles pour les dépanner jusqu'à la prochaine moisson. Des matériaux de construction ont été fournis aux personnes qui ne disposaient pas d'un abri adéquat (essentiellement des rapatriés). Même si la situation globale des villages secourus s'est améliorée, dans la plupart d'entre eux, cependant, la sécheresse a empêché le type de moisson nécessaire pour un retour à l'autonomie. Le CICR a réagi immédiatement en distribuant des graines à semer en hiver afin d'éviter les effets du manque d'eau sur la moisson de l'année suivante.

*de l'eau pour le  
Haut-Karabakh*



⊕ Délégation CICR

⊕ Présence CICR

▼ Centre orthopédique CICR

## GÉORGIE

De point de vue politique, l'année 1996 aura été une des plus calmes depuis l'accession de la Géorgie à l'indépendance, cinq ans auparavant. Par conséquent, l'aide internationale a diminué pour les personnes déplacées du sud de l'Abkhazie vers la Mingrélie (Géorgie occidentale) en relation avec le conflit géorgien/abkhaze. La situation de cette population a continué d'accentuer les problèmes économiques déjà considérables que connaissait le pays : pour la troisième année consécutive, l'approvisionnement en gaz et en électricité a été très irrégulier ; le chômage a augmenté ; la plupart des services médicaux n'étaient plus gratuits et sont donc devenus inaccessibles pour la plupart des gens ; enfin, le prix du pain et d'autres produits de première nécessité a plus que doublé.

En mai, la Géorgie et l'Ossétie du Sud ont effacé les dernières traces des hostilités de 1991-1992 en signant un protocole d'accord sur des mesures relatives à la sécurité et destinées à instaurer un climat de confiance.

Le statut de l'Abkhazie n'a toujours pas été réglé et l'embargo économique a continué. La criminalité généralisée et toute sortes d'actes de violence, notamment l'emploi de mines antichars, ont constitué de graves menaces, en particulier à Galhi et Otchamchire, dans le sud de l'Abkhazie. À plusieurs reprises, le CICR et d'autres organisations ont dû suspendre leurs activités sur le terrain. Vers la fin de l'année, le CICR a néanmoins ouvert un bureau à Galhi afin de mieux protéger les minorités menacées. Au dernier trimestre, des élections (déclarées illégales par les autorités géorgiennes et non reconnues par la communauté internationale) se sont tenues en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Pendant cette période, la tension a redoublé et les incidents de sécurité se sont multipliés dans la région de Galhi, tandis que les troubles augmentaient parmi la population déplacée en Géorgie occidentale. Cependant, une fois les élections terminées, les pourparlers de paix officiels entre les Géorgiens et les Abkhazes ont repris en décembre ; ils ont essentiellement porté sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées vers la région de Galhi et l'allégement des sanctions économiques. À la fin de l'année, cependant, aucun résultat tangible n'avait été enregistré. Le mandat des forces de maintien de la paix de la CEI stationnées le long du fleuve Ingouri a été prolongé jusqu'en janvier 1997.

Les activités de protection du CICR en faveur des détenus ont sensiblement progressé. Les démarches entreprises pour persuader les autorités géorgiennes de donner aux délégués un accès sans réserve à tous les détenus dans tous les lieux de détention, y compris aux détenus de sécurité toujours en cours d'interrogatoire, ont fini par porter leurs fruits. Le soutien accordé en haut lieu, sous la forme d'un décret officiel signé par le président géorgien en octobre, a permis aux délégués d'effectuer leurs visites conformément aux critères habituels du CICR. Dans une lettre adressée au président géorgien, le président du CICR a déclaré que l'institution se félicitait de cette mesure qui devait non seulement faciliter les activités de protection en Géorgie, mais également servir d'exemple à d'autres pays de la CEI pour qu'ils fassent de même. Au cours du dernier trimestre, avec l'accord des autorités concernées, le CICR a commencé à prendre des dispositions pour que les détenus des deux camps puissent recevoir la visite de leur famille. Une première visite a eu lieu à travers les lignes de front, en décembre. Les délégués ont aussi aidé à transmettre des colis familiaux aux détenus. En Abkhazie, le CICR a continué de visiter les personnes détenues en relation avec le conflit.

La prise d'otages est malheureusement restée une pratique courante. À plusieurs reprises, les délégués ont visité et enregistré des personnes retenues en otages, tant du côté géorgien que du côté abkhaze. Le CICR a fait tout ce qu'il pouvait pour obtenir la libération des otages capturés en relation avec le conflit. Parallèlement, il s'est efforcé d'obtenir la collaboration des autorités de part et d'autre pour qu'elles dissuadent les preneurs d'otages de recourir à cette pratique, contraire au droit humanitaire, et qui a sérieusement perturbé tous les efforts déployés pour résoudre une situation au demeurant inextricable.

La situation des minorités non abkhazes, principalement des Géorgiens et des Russes âgés et isolés, a été une source de préoccupation majeure. Beaucoup d'entre eux étaient victimes de mesures discriminatoires, voire d'actes de violence physique. Les délégués ont continué de recueillir et de transmettre aux autorités abkhazes les allégations de harcèlement et de mauvais traitements commis à l'encontre de ces groupes. Grâce à ses programmes de secours qui leur étaient destinés, le CICR a pu suivre leur cas de près. Toutefois, les promesses officielles des autorités de faire respecter l'ordre public n'ont pas toujours été suivies de mesures efficaces. Bien que des progrès aient été faits dans ce domaine dans le nord de l'Abkhazie, la situation est restée préoccupante dans le sud, où des flambées de tension ont provoqué de fréquents incidents de sécurité. Comme les années précédentes, lorsque les gens ont été contraints d'abandonner leur foyer, le CICR les a aidés, à leur demande, à rejoindre des parents en Russie et en Géorgie.

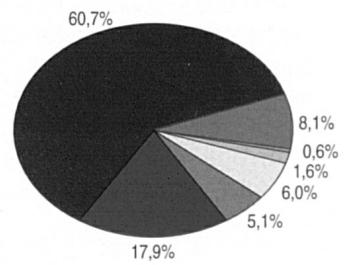
En l'absence de tout service postal au départ de l'Abkhazie, le CICR a maintenu son vaste réseau de messages Croix-Rouge. Le nombre des messages échangés a toutefois quelque peu baissé, parce que la population pouvait à nouveau circuler plus facilement et que certaines lignes téléphoniques avaient été rétablies. Les regroupements familiaux ont diminué de moitié, les familles trouvant plus facile de traverser la ligne de front pour retrouver leurs proches.

*meilleur accès  
aux détenus*

## GÉORGIE

Dépenses totales en 1996:

CHF 17 489 950



- Protection / activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec la Société nationale
- Diffusion / promotion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

## EN 1996, LE CICR A:



- visité quelque 240 détenus, dont 160 nouvellement enregistrés, dans 18 lieux de détention en Géorgie;
- visité une soixantaine de détenus en Abkhazie, dont environ 50 nouvellement enregistrés, dans 10 lieux de détention;



- transmis quelque 89 000 messages Croix-Rouge et organisé environ 70 regroupements familiaux;
- organisé, en décembre, un séminaire de formation pour la branche adjare de la Croix-Rouge de Géorgie sur les activités relatives au rétablissement des liens familiaux;



- distribué des colis de vivres, plus 5 à 10 kg de farine par colis, à quelque 70 000 bénéficiaires dans les villes de Gagra, Galhi, Goudauta, Otchamtchire, Soukhoumi et Tkvarcheli, et dans les zones rurales;
- fourni dans le courant de l'été 51 500 assortiments de produits pour faire des conserves d'aliments, comprenant du sucre, de l'huile et des couvercles de bocaux;
- distribué 44 764 couvertures, 147 242 bougies et 35,5 tonnes de laine pour l'hiver;
- apporté un soutien à 20 cuisines communautaires gérées par l'administration locale (dont 7 cuisines nouvellement ouvertes et équipées d'unités mobiles), fournissant chaque jour un repas chaud de 2 200 calories à quelque 7 000 personnes;

- fourni 7 900 colis familiaux et 2 180 colis individuels à 17 des cuisines communautaires;
- distribué des semences et des engrangés à 10 fermes collectives en vue d'acheter une partie de la récolte et de l'utiliser pour approvisionner les cantines;
- fourni des colis familiaux à distribuer chaque mois, dans le cadre du programme de soins à domicile de la Croix-Rouge, à 350 patients âgés et alités de la ville de Soukhoumi;
- fourni une assistance à 8 structures de santé soignant les blessés de guerre en Géorgie occidentale et en Abkhazie, ce qui a permis de traiter quelque 560 patients;
- apporté un soutien à deux polycliniques et un dispensaire du district de Soukhoumi en fournissant des secours médicaux et du carburant pour que le personnel puisse effectuer des visites à domicile, ce qui a permis de donner quelque 10 500 consultations chaque trimestre;



- appareillé 361 patients avec 449 membres artificiels dans les ateliers de Tbilissi et de Gagra;



- organisé, en mai à Tbilissi, un séminaire national sur la mise en œuvre du droit humanitaire, avec la participation de l'UNESCO;
- donné régulièrement des exposés sur le droit humanitaire aux troupes géorgiennes, abkhazes et russes stationnées sur les lignes de front;
- organisé, en décembre, un séminaire de trois jours à l'intention des cadets de l'Académie militaire de Tbilissi;
- participé à un cours de 13 heures sur le droit humanitaire, à l'Académie diplomatique de Tbilissi;
- dans le cadre du programme des écoles, distribué plus de 63 000 manuels scolaires aux élèves, et livres du maître aux enseignants de sixième, en mobilisant les camions de l'institution pour acheminer les livres vers les régions montagneuses les plus isolées; organisé des séminaires d'information destinés aux formateurs d'enseignants dans 72 régions;
- produit 10 000 calendriers de poche pour l'Abkhazie contenant des références aux principes humanitaires dans la culture locale, et 2 000 calendriers de bureau similaires pour la Géorgie à distribuer à un public varié;
- produit des vidéoclips sur le programme des écoles et celui de l'appareillage orthopédique, afin de susciter l'intérêt des médias locaux pour les activités de la Croix-Rouge.

La protection du CICR est néanmoins restée très utile dans le cas des personnes qui étaient transférées pour des raisons de sécurité et ne pouvaient pas traverser cette ligne sans risques. Des relations de coopération ont été établies avec le service de recherches de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie; le chef de ce service a participé au séminaire régional sur ce sujet, organisé par la délégation de Moscou<sup>2</sup>.

Enseigner les règles essentielles du droit humanitaire aux troupes géorgiennes, abkhazes et russes stationnées sur les lignes de front est resté une priorité pour les délégués basés à Tbilissi et à Soukhoumi. Par ailleurs, des ateliers ont été organisés afin d'accroître les aptitudes à communiquer des délégués locaux ou expatriés, ce qui leur a permis de mener de manière plus efficace leurs activités de protection en faveur de la population civile en Abkhazie.

Sur un autre plan, le CICR a entretenu des relations avec le ministre géorgien de la Défense, afin d'obtenir que le droit humanitaire soit enseigné plus systématiquement et qu'il fasse, en fin de compte, partie intégrante de la formation militaire. Le chef des services juridiques du ministère géorgien de la Défense a participé au séminaire sur le droit de la guerre organisé par le CICR à Moscou et est devenu le chargé de liaison avec la délégation. Il a préparé un programme de formation destiné aux forces armées géorgiennes et supervisé la traduction du *Dossier pour instructeurs* en géorgien.

Une fois la période d'essai terminée, le programme des écoles<sup>3</sup> mis en place avec la coopération du ministère de l'Éducation a pris sa vitesse de croisière. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités abkhazes en vue d'obtenir leur accord pour lancer le programme en Abkhazie.

Le CICR a poursuivi ses efforts pour faire inclure le droit humanitaire dans le programme de l'Université de Tbilissi et celui de l'Académie diplomatique du ministère des Affaires étrangères. Des exposés sur cette branche du droit ont été donnés aux étudiants et aux enseignants des universités, et les bibliothèques universitaires ont reçu un stock d'ouvrages de référence. La coopération s'est poursuivie avec l'Association géorgienne des jeunes juristes, qui participait à la traduction en géorgien de textes sur le droit humanitaire. Deux membres du département du droit international et des relations internationales de l'Université de Tbilissi ont suivi le premier cours de formation sur le droit humanitaire en langue russe, organisé par le CICR à Moscou; l'institution a ensuite financé la participation de deux autres membres à des cours similaires à Spa (Belgique).

En novembre, un représentant du CICR s'est rendu en mission en Géorgie pour discuter avec les autorités gouvernementales et les représentants des milieux universitaires et promouvoir la mise en œuvre du droit humanitaire. Le ministre des Affaires étrangères avait pris des dispositions en vue de créer une commission interministérielle, et un expert juridique de l'Université de Tbilissi a été engagé pour entreprendre une étude sur la législation nationale géorgienne, afin de faciliter l'incorporation du droit humanitaire dans cette législation.

<sup>2</sup> Voir Moscou, *délégation régionale*, p. 197.

<sup>3</sup> Voir Moscou, *délégation régionale*, p. 196.

*programmes en faveur des personnes âgées et des autres groupes vulnérables*

Le CICR a fourni une assistance aux hôpitaux soignant les blessés de guerre en Géorgie occidentale et en Abkhazie, où les structures de santé continuaient de dépendre essentiellement de l'aide internationale; il était cependant souvent difficile de distinguer les blessures de guerre des blessures résultant d'une fusillade (des blessés de la région de Galhi ont été transférés dans les hôpitaux de Zougdidi, en Géorgie occidentale, par la MONUG\*). Le CICR a également soutenu les établissements médicaux qui organisaient des soins à domicile pour les personnes âgées et les infirmes.

Le CICR et les autorités sanitaires ont renouvelé leur accord de coopération relatif aux deux ateliers d'appareillage orthopédique à Tbilissi et Gagra (Abkhazie). Ces ateliers ont fourni gratuitement des membres artificiels à tous les amputés de Géorgie et d'Abkhazie, sans discrimination. Une réunion a eu lieu à Tbilissi en octobre, afin de préparer un cours de formation de trois ans à l'intention du personnel local employé dans les centres d'appareillage orthopédique du CICR dans le Sud-Caucase.

Les programmes de secours du CICR sont restés axés sur l'Abkhazie, où l'économie régionale était toujours paralysée. Toute la population était affectée, mais le groupe le plus durement touché était celui des personnes âgées habitant les zones urbaines où elles ne pouvaient rien cultiver pour elles-mêmes. La plupart d'entre elles étaient des retraités russes qui étaient venus en Abkhazie en raison du climat plus clément et ne disposaient pas du soutien de parents à l'étranger. En février, la frontière russe-géorgienne et le port de Soukhoumi ont été officiellement fermés par décret présidentiel, et toutes les importations de secours humanitaires ont été soumises à l'approbation du gouvernement géorgien. Ces décrets n'ont toutefois pas été appliqués de manière systématique. En octobre-novembre, l'acheminement des secours a été interrompu, en raison de la fermeture du pont entre la Géorgie et l'Abkhazie avant les élections parlementaires dans la région. Grâce à son stock de réserve permanent en Abkhazie, suffisant pour deux mois, le CICR n'a pas dû interrompre ses distributions.

Le soutien aux cuisines communautaires gérées par l'administration et la Croix-Rouge locales s'est poursuivi. Les bénéficiaires comprenaient des personnes âgées, des invalides et des familles nombreuses, ainsi que des anciens combattants et des chômeurs; la plupart étaient des Russes, suivis par des Arméniens, des Géorgiens, des Estoniens et des Grecs. Pour 60 % des bénéficiaires, les cantines représentaient la principale, voire la seule, source de nourriture quotidienne. Avec la coopération des autorités locales, le CICR a veillé tout spécialement à améliorer la qualité et la valeur nutritionnelle des repas servis. Dans le double but d'approvisionner les cuisines communautaires en produits frais et de soutenir l'économie locale, il a fourni des semences et du matériel agricole aux fermes de la région et reçu, en échange, une partie de la récolte.

L'institution a continué de suivre l'évolution de la situation des personnes déplacées dans les districts de Zougdidi et Tsalendjikha, où l'assistance

\* MONUG : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

d'autres organisations était progressivement réduite; elle a également surveillé la situation des civils en Ossétie du Sud, où elle collaborait étroitement avec *Caritas Danemark*. Le stock central de secours de réserve pour les opérations d'urgence du CICR dans l'ensemble du Caucase a été maintenu à Tbilissi.

## Asie centrale

### TADJIKISTAN

L'année 1996 a vu le conflit armé interne s'embraser soudainement entre le gouvernement et l'opposition, et cela malgré plusieurs prolongations du cessez-le-feu conclu à Téhéran en septembre 1994 et une autre série de pourparlers intertadjiks. Au cours du second semestre, les forces de l'opposition ont sensiblement gagné du terrain dans les montagnes du centre du pays. Lors d'une progression fulgurante qui leur a permis de prendre le contrôle des parties centrale et haute de la vallée de Garm et celui de la vallée de Mionadu, elles se sont rendues maîtres des villes de Dzhirgatal, Garm, Komsomolabad, Tadjikabad et Tavildara.

En décembre, une réunion, plusieurs fois reportée, entre le président tadjik et le chef de l'Opposition tadjike unifiée a finalement eu lieu. Ils ont signé un accord portant sur la création d'une commission nationale conjointe de réconciliation, dotée de pouvoirs étendus. La tension est toutefois restée vive et des incidents de sécurité, dont l'enlèvement d'observateurs des Nations Unies, se sont produits sur la route vers l'est à partir de Douchanbé; ceci a rendu extrêmement difficile le transport des secours d'urgence nécessaires aux personnes prises au piège dans les zones de conflit. À la fin de l'année, le CICR était la seule organisation à l'œuvre dans ces régions tenues par l'opposition.

Dans le nord du Tadjikistan, coupé du reste du pays par des montagnes et qui ne participait pas directement au conflit, le mécontentement provoqué par la situation économique et politique a entraîné de fréquentes manifestations contre le gouvernement tout au long de l'année.

Compte tenu de la rapide détérioration de la situation, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est rendu, en mai, dans la région pour s'entretenir avec les autorités tadjikes. Le CICR a ensuite décidé d'avoir une présence permanente à Khorog et à Garm. Malgré les difficultés d'accès aux endroits les plus critiques, il a considérablement augmenté son assistance aux établissements médicaux qui soignaient les blessés de guerre, tout en s'efforçant d'établir un équilibre entre les structures gérées par le gouvernement et celles contrôlées par l'opposition. Le CICR avait prévu de porter assistance aux personnes déplacées qui quittaient la région autonome du Gorno-Badakhchan pour retourner chez elles dans l'*oblast* (région) de Khatlon, au sud, qu'elles avaient quitté au début du conflit (1992-1993). Cependant, comme la reprise des hostilités chassait de plus en plus de monde du centre du

*missions à haut niveau*



Tadjikistan vers la région de Douchanbé, à l'ouest, et celle du Gorno-Badakhchan, à l'est, il est devenu prioritaire de répondre aux besoins alimentaires des milliers de nouveaux déplacés.

Début décembre, le délégué général est retourné dans le pays, où il a visité la région de Tavildara, dévastée par la guerre. Comme lors de sa précédente mission, il a pu s'entretenir avec des représentants d'autres pays et d'organisations internationales, ainsi qu'avec le président de la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan. Il a de nouveau rencontré le ministre tadjik des Affaires étrangères et d'autres hauts responsables du gouvernement, ainsi que les deux co-présidents (gouvernement et opposition) de la Commission conjointe mise en place pour contrôler le cessez-le-feu de Téhéran. Les discussions ont porté sur les secours aux personnes déplacées, sur le souhait du CICR d'avoir accès aux zones contrôlées par l'opposition pour y porter assistance à la population et y visiter les détenus, et sur la nécessité pour les délégués d'être autorisés à s'entretenir sans témoin avec les détenus lors de leurs visites dans les prisons du gouvernement, conformément aux critères habituels de l'institution.

Peu de progrès ont été enregistrés concernant ces deux derniers points : si les efforts du CICR dans le domaine des secours ont été appréciés, son rôle d'intermédiaire neutre n'a pas été accepté. Ainsi, malgré des négociations entamées depuis longtemps, le CICR n'a toujours pas pu avoir accès à tous les détenus arrêtés en relation avec les hostilités, puis avec les flambées de violence sporadiques qui affectaient le Tadjikistan depuis 1992. Le CICR a par ailleurs entrepris régulièrement des démarches auprès de l'opposition pour obtenir la permission de visiter les prisonniers qu'elle détenait. Les délégués ont pu visiter, enregistrer et assister une centaine d'entre eux après la reprise des hostilités dans la vallée de Garm, en automne, et donner de leurs nouvelles à leurs familles. Toutefois, plusieurs centaines de soldats du gouvernement capturés et détenus dans les vallées de Tavildara et de Mionadu sont restés inaccessibles, alors que l'opposition avait accepté les visites du CICR.

La Commission conjointe, mise en place pour surveiller le cessez-le-feu de Téhéran, a continué de servir d'organe de négociation entre le gouvernement et l'opposition. Dans le Protocole d'accord qu'elles ont signé à Achgabat

220

(Turkménistan) le 21 juillet, les deux parties ont accepté de libérer simultanément leurs prisonniers et ont spécifiquement demandé au CICR d'agir en qualité d'intermédiaire neutre. En août, le gouvernement a présenté une liste de détenus à libérer, mais à la fin de l'année, l'accord devait toujours entrer en vigueur.

Tandis que l'OSCE suivait de près la situation des rapatriés dans le sud (tant les personnes déplacées qui avaient fui au Gorno-Badakhchan que les réfugiés qui revenaient d'Afghanistan), le CICR a surtout porté son attention sur les régions de Tavildara et de Garm, très éprouvées par le conflit. L'action de protection est devenue extrêmement difficile et souvent impossible, car les territoires changeaient fréquemment de mains (pas moins de cinq fois dans le cas de Tavildara). Des civils s'adressaient souvent aux délégués pour leur faire part du harcèlement et des représailles dont ils avaient été victimes de la part des soldats ou des combattants de l'opposition. Les délégués transmettaient alors ces allégations aux autorités locales, s'efforçant de les persuader de prendre des mesures pour éviter que de tels actes ne se reproduisent. À mesure que la menace des mines se précisait dans la région de Tavildara, le CICR a distribué des brochures pour éveiller l'attention de la population, en particulier des déplacés internes qui revenaient dans la région, sur les dangers de ces engins.

Pour que les délégués soient en mesure de mener leur action malgré les hostilités, il était essentiel que les combattants et les civils dans toute la région connaissent et acceptent le CICR. À cet égard, les efforts entrepris précédemment pour favoriser les contacts avec les commandants des forces armées tadjikes, les gardes-frontières russes stationnés dans la région et l'opposition tadjike ont été couronnés de succès. Des programmes de coopération ont été conclus avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur, ouvrant la voie à la diffusion systématique du droit humanitaire et à la formation d'instructeurs. Malheureusement, dans les zones de combat, les contacts ont été limités après le mois de mai, en raison de la violence des affrontements.

La coopération avec les ministères de la Défense et de l'Éducation s'est poursuivie dans le but d'introduire le droit humanitaire dans les programmes des académies de formation militaire et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Un représentant du ministère de la Défense a participé au séminaire international d'une semaine sur le droit humanitaire, organisé par le CICR en septembre à Moscou.

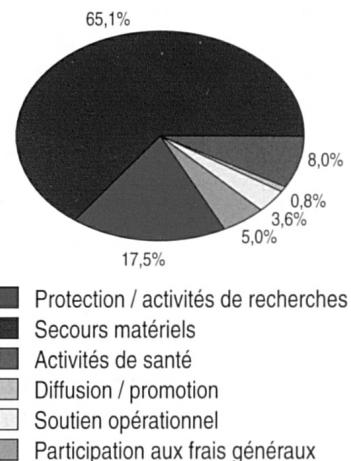
La délégation a facilité la création d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du droit humanitaire à l'académie militaire supérieure du Tadjikistan. Des relations de travail ont été nouées avec l'Université d'État du Tadjikistan (facultés de droit et de journalisme), l'Institut tadjik de management et de services et l'Université technique.

La période d'essai du programme des écoles, mené à Douchanbé en collaboration avec le ministère de l'Éducation<sup>4</sup>, est arrivée à son terme. La révision du matériel didactique a commencé dans la perspective de lancer le programme sur une grande échelle.

<sup>4</sup> Voir *Moscou, délégation régionale*, p. 196.

## TADJIKISTAN

Dépenses totales en 1996:  
CHF 14 150 271



## *secours médicaux pour les hôpitaux*

## *assistance aux détenus*

## *programmes de secours d'hiver*

La reprise des hostilités et une situation économique médiocre ont fait des ravages au Tadjikistan sur le plan sanitaire. En été, l'Organisation mondiale de la Santé a dû intervenir pour endiguer des poussées de fièvre typhoïde et de paludisme. Plus touchées encore que les autres services de santé, les structures médicales s'occupant de la population dans les zones de conflit ont manqué de personnel et de matériel. Lorsqu'il a eu accès à ces zones, le CICR a transporté les secours médicaux d'urgence fournis par d'autres organisations humanitaires. Pour sa part, il a surtout aidé les établissements soignant les blessés de guerre. En cours d'année, il a augmenté son personnel sanitaire, afin de répondre aux besoins dans la région de Garm, dans le Gorno-Badakhchan, ainsi qu'au centre et au sud du Tadjikistan, et aussi pour mener à bien un programme nutritionnel en faveur des prisonniers. Les stocks de matériel d'urgence constitués à Garm lui ont permis de fournir une assistance aux hôpitaux soignant les combattants blessés de part et d'autre, à un moment où les hostilités auraient rendu difficile l'acheminement des secours depuis l'extérieur.

Compte tenu de la situation économique désastreuse, la population carcérale du pays était encore moins bien lotie que le reste de la population. Après qu'un accord eut été signé le 7 juin avec les autorités, les délégués ont entrepris une mission d'évaluation approfondie au cours de laquelle ils ont pu constater des taux de malnutrition et de mortalité très inquiétants. Pour des raisons humanitaires, le CICR a alors pris la décision exceptionnelle de lancer, pendant l'été 1996, un programme nutritionnel pour assurer la survie de la population carcérale, composée essentiellement de criminels de droit commun. Ce programme, accompagné de distributions de médicaments de base et d'articles d'hygiène personnelle, a amélioré les conditions de vie dans certaines prisons. Tout en menant sa tâche à bien pendant la phase d'urgence et tout en suivant de près l'évolution de la situation, le CICR a constamment rappelé aux autorités leur devoir d'assumer l'entièvre responsabilité de la santé des prisonniers dont elles avaient la garde.

Le CICR a porté secours à quelque 30 000 personnes qui avaient été déplacées ou affectées de toute autre manière par les hostilités. Certains déplacés ont été recueillis par des parents, mais la plupart n'ont trouvé qu'un abri de fortune dans des écoles ou des mosquées. Grâce à son stock de secours d'urgence sur place, le CICR a pu rapidement commencer, dans les régions accessibles, à distribuer des colis familiaux et de la farine supplémentaire aux personnes déplacées dans le Gorno-Badakhchan (Kalaikhum), au sud du Tadjikistan (Khovaling et Koulyab), dans la vallée de Garm et à Douchanbé. En septembre, un convoi du CICR — le premier d'une série — transportant des secours, des médicaments et du matériel médical est arrivé à Tavildara, qui était coupée de l'aide humanitaire depuis le mois de mai.

L'hiver, qui arrivait à grands pas, et la situation militaire imprévisible menaçaient de rendre des régions éloignées inaccessibles du jour au lendemain ; les convois de secours ont donc continué de circuler. Des stocks d'hiver ont été constitués à Khorog et à Garm. À la suite des hostilités, les régions de Tavildara et Darwaz/Sagirdasht ont de nouveau été coupées dès novembre/décembre.



- visité 110 détenus aux mains de l'opposition tadjike et leur a permis d'échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille;
- lancé en juin un programme de réadaptation nutritionnelle en faveur de quelque 5 500 détenus dans les prisons tadjikes; dans ce cadre, fourni 240 000 comprimés vitaminés et des médicaments essentiels, 165 tonnes de farine de blé, 10,3 tonnes d'huile, 112,7 tonnes de haricots et de riz, 2 196 colis de vivres, 113 tonnes de biscuits énergétiques et du lait, ainsi que 1 347 paires de chaussures et 4 357 couvertures;



- distribué des secours, dont 1 315,3 tonnes de vivres et 75,7 tonnes d'autres articles (couvertures, vêtements, bougies, savon, bâches de plastique, combustible et fourneaux) à plus de 30 000 personnes directement affectées par le conflit;



- fourni des secours médicaux et chirurgicaux à 8 hôpitaux et 6 unités de premiers secours soignant les soldats gouvernementaux et les combattants de l'opposition;
- fourni des secours médicaux à des établissements de santé publique pour personnes déplacées dans 4 localités;
- évacué 26 patients psychiatriques de la ville de Tavildara, ravagée par la guerre;



- transporté par avion 35 amputés de guerre du Tadjikistan à Bakou (Azerbaïdjan) pour qu'ils soient équipés de membres artificiels au centre d'appareillage orthopédique du CICR;



- signé, en juillet, un nouvel accord de coopération avec le Croissant-Rouge du Tadjikistan; assuré une formation et fourni une assistance matérielle pour la diffusion du droit et des principes humanitaires;



- donné 16 exposés sur le droit de la guerre aux officiers et aux troupes relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur et à la garde présidentielle, et contribué à la préparation de programmes de formation sur le même sujet à l'intention des futurs officiers instructeurs des deux ministères;

- préparé, à la demande des ministères de la Défense et de l'Éducation, des programmes sur le droit humanitaire pour les écoles secondaires militaires et les facultés militaires de six institutions d'enseignement supérieur;

- animé, en octobre, un premier séminaire sur le droit humanitaire à l'intention des officiers supérieurs du ministère de la Sécurité (y compris des officiers des troupes de gardes-frontières tadjiks) et des officiers instructeurs du centre de formation dépendant de ce ministère; présenté les activités du CICR au Tadjikistan à plus de 100 fonctionnaires de ce même ministère;

- organisé, en décembre, un séminaire d'introduction au droit humanitaire pour les instructeurs de la faculté des relations internationales de l'Institut tadjik de management et de services;
- aidé à préparer un cours de droit humanitaire, qui a débuté en automne, pour les étudiants de la faculté de médecine militaire de l'Université d'État du Tadjikistan;
- publié des informations sur les règles de comportement au combat et sur le mandat du CICR dans trois journaux: ceux des forces armées tadjikes, de la 201<sup>e</sup> division d'infanterie motorisée russe et des gardes-frontières russes stationnés au Tadjikistan;
- imprimé, en tadjik et en russe, 22 000 brochures contenant des informations essentielles sur l'institution, à distribuer aux postes de contrôle; produit des cassettes vidéo et des spots radio dans ces deux langues, ainsi qu'une version tadjike de *Croix-Rouge et Croissant-Rouge – Portrait d'un Mouvement international*;
- fourni, dans le cadre du programme des écoles, 5 000 manuels scolaires à des élèves et 300 livres du maître à leurs professeurs pour une période d'essai qui a eu lieu dans le courant de l'année.

Toutefois, les distributions se sont poursuivies dans la vallée de Garm. Le CICR a augmenté son assistance à Douchanbé à mesure que les personnes déplacées du Haut-Darwaz, de Tavildara et de la basse vallée de Garm déferlaient sur la capitale. Au sud, l'assistance a continué sur une base mensuelle.

Pour déployer son action de secours, le CICR a dû mobiliser des ressources humaines et logistiques considérables. En raison des hostilités, les convois ne pouvaient pas aller directement de Douchanbé à Khorog, mais devaient faire un long détour qui les obligeait à franchir plusieurs fois les frontières de l'Ouzbékistan et du Kirghizistan voisins. Ils devaient parcourir 2 500 kilomètres à plus de 4 300 mètres d'altitude, sur des routes en très mauvais état. Leur progression était en outre entravée par les nombreux postes de contrôle militaires installés le long de la route par le gouvernement, l'opposition et les gardes-frontières russes chargés de la surveillance entre le Tadjikistan et les pays situés en dehors de la CEI.

## TACHKENT

### Délégation régionale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan)

**S**i les quatre républiques d'Asie centrale couvertes par la délégation régionale ont été confrontées à des problèmes économiques et sociaux, elles n'ont cependant pas connu de conflit armé. La délégation de Tachkent s'est donc consacrée à des activités préventives. Un aspect essentiel de son action a consisté à s'assurer la collaboration des autorités pour promouvoir le droit humanitaire et à les aider à incorporer cette branche du droit dans leur législation nationale. Cette action avait débuté en 1995, à Tachkent, par un séminaire régional conjoint CICR/UNESCO, destiné à sensibiliser à cette question les autorités de l'ensemble des cinq républiques d'Asie centrale (y compris le Tadjikistan). En 1995 et 1996, plusieurs missions de suivi ont été menées, afin de renforcer les contacts avec les ministères concernés et de les encourager à prendre les mesures nécessaires, comme la création de commissions nationales chargées de la question de la mise en œuvre du droit humanitaire. En Ouzbékistan et au Turkménistan, des projets de loi concernant la création de ces commissions étaient en cours d'élaboration.

Le fait de maintenir des contacts avec les autorités, notamment dans les endroits de crise potentielle, a également servi à préparer le terrain pour une action plus directe du CICR, au cas où la situation évoluerait.

Les efforts de diffusion ont principalement porté sur les forces armées, la priorité étant de persuader celles-ci de faire du droit de la guerre une matière obligatoire de la formation militaire. L'Ouzbékistan, par exemple, a mis une compagnie à la disposition des forces de maintien de la paix des Nations

Unies ; le Kazakhstan et le Kirghizistan ont fourni des troupes aux forces de maintien de la paix de la CEI en Asie centrale. Comme les années précédentes, la délégation a organisé des séances de diffusion dans l'ensemble des quatre républiques ; elles ont pris diverses formes, allant d'exposés d'introduction au droit humanitaire et aux Principes fondamentaux du Mouvement pour les officiers à des séminaires de formation destinés aux officiers instructeurs relevant principalement des ministères de la Défense et de l'Intérieur. Certains événements encourageants se sont produits, en particulier au Turkménistan, qui est devenu le premier pays de l'ex-Union soviétique où le CICR a pu associer le droit humanitaire et les droits de l'homme dans ses activités de diffusion auprès des forces armées. En juin, des représentants des ministères de la Défense du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan ont participé au premier cours de droit humanitaire organisé par la délégation du CICR à Moscou pour les pays membres de la CEI.

Après avoir étudié le système de l'éducation publique dans les quatre républiques, le CICR s'est employé à mettre en place dans les écoles un programme<sup>5</sup> destiné à familiariser les élèves avec les valeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les règles élémentaires du droit humanitaire. Un délégué a été nouvellement désigné à Tachkent pour s'en occuper exclusivement. La première étape a consisté à choisir des personnes de divers milieux pour constituer les futures équipes nationales chargées de mettre au point le matériel didactique. Plusieurs exposés ont été donnés dans les écoles et les centres d'activités extra-scolaires pour établir des contacts avec les élèves et les enseignants. La délégation régionale a aussi noué des liens avec les milieux universitaires et organisé des exposés pour les étudiants et les enseignants des universités, afin que le droit humanitaire soit inclus dans le programme.

Aucun des quatre pays n'avait encore signé la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Par ses contacts avec les autorités et les médias, la délégation de Tachkent a fait tout son possible pour mettre en lumière les terribles conséquences qui résultent de l'emploi des mines terrestres antipersonnel et d'autres engins explosifs meurtriers.

Le CICR a aidé les Sociétés nationales à développer et à promouvoir leurs activités, notamment celles visant à faire connaître le droit humanitaire et à rétablir les liens familiaux. Il les a également aidées à acquérir une plus grande notoriété dans leur propre pays. La Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan a activement contribué à montrer l'exposition itinérante du CICR, *Guerre et Humanité*, à Tachkent, Samarkand et Namangan (vallée de Fergana). Celle-ci a suscité un intérêt considérable, en particulier dans la vallée de Fergana à la frontière avec le Kirghizistan, où les violents affrontements qui avaient fait des centaines de victimes parmi les Kirghizes et les Ouzbeks en 1991 étaient encore présents dans la mémoire collective.

<sup>5</sup> Voir *Moscou, délégation régionale*, p. 196.



- organisé, en juin, le deuxième séminaire régional annuel à Issik-Koul (Kirghizistan) à l'intention des délégués chargés de la diffusion au sein des cinq Sociétés nationales d'Asie centrale (dont le Croissant-Rouge du Tadjikistan);
- montré, en juin et en octobre, une exposition itinérante intitulée *Guerre et Humanité* à plus de 5 000 visiteurs en Ouzbékistan, avec la coopération de la Société nationale;
- aidé les Sociétés nationales à produire leur propre matériel de diffusion, notamment des calendriers pour les Sociétés nationales du Kirghizistan, du Kazakhstan et du Turkménistan, une brochure pour la Société du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge du Kazakhstan, et des films qui ont permis aux Sociétés nationales du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan de faire connaître leurs activités dans leurs pays respectifs;

La délégation régionale a travaillé en réseau avec d'autres organisations qui déployaient des programmes similaires ou apparentés dans la région. Le délégué régional a présenté le mandat et les activités du CICR lors d'un séminaire régional sur la gestion des mouvements de population, organisé par le HCR à Bichkek (Kirghizistan), et d'un séminaire sur les droits de l'homme organisé par l'OSCE à Tachkent, à l'intention des pays d'Asie centrale.

## EN 1996, LE CICR A :

- dispensé une formation et donné des orientations concernant le rétablissement des liens familiaux; apporté une assistance matérielle en fournissant du matériel de bureau et en payant les salaires;
- accueilli, en décembre, un séminaire de formation et d'information à l'intention d'experts juridiques d'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, qui avaient été chargés d'étudier leurs législations nationales respectives afin de faciliter la mise en œuvre du droit international humanitaire;
- organisé des cours de droit humanitaire, de 2 à 3 jours, pour plus de 150 officiers supérieurs chargés de l'instruction des forces armées ouzbèkes, 30 officiers du ministère turkmène de l'Intérieur, 30 membres de la Garde républicaine du Kazakhstan et 180 officiers et soldats appartenant au ministère de la Défense et à la Garde nationale du Kirghizistan, ainsi qu'à la compagnie kirghize du bataillon de maintien de la paix de la CEI;
- organisé un atelier de 5 jours sur le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme à l'intention d'une trentaine d'officiers du ministère turkmène de l'Intérieur, dans le but de rédiger un code de conduite pour les forces armées déployées par le ministère de l'Intérieur dans les situations de troubles et de tensions internes;
- publié 40 articles de presse et diffusé 34 spots radio et 9 spots télévisés sur les activités du CICR, le droit humanitaire et la campagne contre les mines terrestres, dans les 4 pays couverts par la délégation;
- produit une version ouzbèke du film *1995 Rétrospective CICR*, qui a été montré sur la chaîne de télévision nationale aux heures d'écoute maximale (le film était précédé d'une interview avec le chef de délégation).

